
LE RÔLE DU PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ

Avis au ministre de l'Éducation
octobre 1982

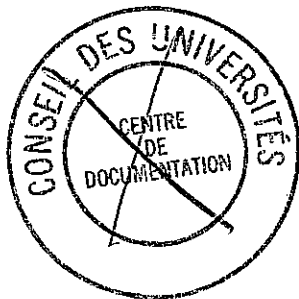


Avis sur le rôle du professeur
d'université

Avis adopté à la 272e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 1er octobre 1982

Table des matières

	pages
Introduction	1
<i>Chapitre I Les images publiques du professeur d'université</i>	2
<i>Chapitre II La vie universitaire et le professorat</i>	7
2.1 L'organisation universitaire	9
2.2 Les tâches professorales	10
2.3 La charge de travail	19
2.4 L'exercice de la tâche: certains modèles	20
2.5 Des tensions sous-jacentes	23
<i>Chapitre III Les facteurs d'évolution et leurs répercussions sur le rôle professoral</i>	26
3.1 Les incidences démographiques ..	28
3.2 Les incidences économiques	29
3.3 Les incidences socio-culturelles et scientifiques	30
3.4 Les incidences politiques	32
3.5 Les incidences de l'organisation universitaire	33



<i>Chapitre IV</i>	<i>Quelques voies d'avenir .</i>	33
4.1	Dépasser les préjugés	34
4.2	Restaurer des convergences	35
4.3	Préserver la diver- sité des modèles ..	36
4.4	Établir une cohé- rence dans les demandes	37
4.5	Ajuster les modes d'organisation universitaire	38
Conclusion	39

INTRODUCTION

Ce document poursuit une réflexion sur la vie universitaire que le Conseil supérieur de l'éducation, par sa Commission de l'enseignement supérieur, a développée graduellement depuis quelques années. Après avoir examiné quelle place est consentie à l'étudiant dans l'organisation universitaire, le Conseil s'est intéressé à la qualité de la formation fondamentale au premier cycle. Il abordait ainsi une dimension importante de la mission des universités dans la collectivité québécoise mais il posait du même coup la problématique nettement plus large de la fonction sociale de l'université et de son rôle spécifique, assumé essentiellement dans une mission d'éducation et de formation de niveau supérieur. Ces deux questions ont été traitées en 1980-1981.

L'intervention du Conseil portant sur les compressions budgétaires effectuées en 1980-1981 visait à mettre en lumière les effets d'une diminution importante des ressources disponibles sur l'accomplissement des fonctions dévolues aux universités. Elle faisait état des conséquences négatives sur les plans social, économique et culturel, d'un financement inadéquat des activités essentielles à la poursuite des grands objectifs de l'enseignement supérieur.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'aborder le rôle du professeur d'université sans que se profile, à l'arrière-plan, la situation difficile dans laquelle se trouvent les universités québécoises. Le Conseil ne prétend pas apporter de solutions pratiques et immédiates aux problèmes de gestion et de développement des universités en période de récession. Au-delà des critiques adressées aux professeurs d'université et traduites de façon incisive à cause du contexte économique actuel, il s'impose d'inscrire dans le débat à propos de la qualité de la pratique universitaire une réflexion préalable sur le rôle et les fonctions qu'exerce ou devrait exercer le professeur d'université dans notre société.

Le professeur est, avec l'étudiant, au centre de la vie universitaire : il doit assumer une très large part des fonctions qui sont dévolues à l'université. Il s'ensuit que mettre en cause la crédibilité du professeur, c'est par le fait même douter de celle de l'établissement où il oeuvre. Laisser s'installer un climat d'insatisfaction s'avère peu propice à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. Trop souvent, les politiques et les objectifs à réaliser sont énoncés et fixés uniquement par l'État ou les administrateurs. Même lorsque les professeurs en partagent les orientations, ils ne peuvent manquer de s'interroger sur les moyens dont ils disposeront pour en assurer la réalisation. Ils constatent aussi que, par des réaménagements temporaires, d'ordre administratif ou financier, les orientations fondamentales de l'enseignement supérieur et les valeurs qui y sont promues

sont menacées. Peu rompus aux stratégies politiques, ils paraissent parfois embarrassés lorsqu'ils réagissent aux critiques qui viennent de l'extérieur.

Les principales dimensions des présents enjeux sont liées au mandat que la société confie aux universités et aux universitaires dans l'attente de réalisations qui répondraient à ses aspirations les plus légitimes. C'est dans cette perspective que se situe la présente intervention. Elle s'appuie sur une écoute et un suivi attentifs des événements qui ont marqué principalement la dernière année universitaire — ateliers ministériels, Sommet universitaire FAPUQ-RAEU, sondage CREPUQ-FAPUQ—, sur une documentation diversifiée — textes des conventions collectives, bulletins statistiques, politiques et programmes gouvernementaux, articles de revues spécialisées et de journaux, résultats de recherche — et sur des rencontres avec des professeurs et des représentants du corps professoral.

Il est apparu au Conseil qu'il pourrait faire oeuvre utile s'il présentait une réflexion sur le rôle du professeur d'université dans toute sa complexité et dans toutes ses implications en prenant en considération le cadre général de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur tel qu'on le connaît aujourd'hui. La première partie de ce document évoquera différentes perceptions du professeur d'université traduites dans les clichés les plus courants. La deuxième partie esquissera certains traits caractéristiques du corps professoral et de la pratique universitaire: on y décrira l'organisation universitaire, la charge de travail, les tâches assignées en soulignant les principaux problèmes auxquels ont à faire face les professeurs. Dans la troisième partie, le document traitera des principaux facteurs d'ordre culturel, économique et social qui pourraient avoir un incidence sur l'exercice des fonctions professorales. En conclusion, le Conseil soumettra quelques pistes de réflexion qui aideront, du moins il l'espère, à pondérer les débats et à revoir la pertinence des opinions émises jusqu'ici. Elles inciteront également à porter un regard plus éclairé sur les conditions de la vie professorale dans l'enseignement supérieur et sur ceux qui en assument quotidiennement les tâches, à repérer, dans la pratique universitaire, les situations à corriger, les points d'appui à exploiter, les lignes de force à dégager et les actions à poursuivre dans le but d'atteindre à la qualité souhaitable et même à l'excellence.

I. LES IMAGES PUBLIQUES DU PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ

Au Québec comme ailleurs, les professeurs d'université sont la cible d'interrogations, voire de critiques parfois assez vives. Certaines d'entre elles émanent des gouvernements ou de certains groupes socio-économiques

sont ravivées par le contexte de crise financière. Elles servent les préoccupations et adoptent le vocabulaire de cette crise : la productivité est à la baisse, nettement insatisfaisante, l'efficacité est contestable et la rentabilité est loin d'être démontrée. Par contre, ceux à qui on offre les services universitaires, étudiants et autres groupes sociaux, situent leurs interpellations sur d'autres plans.

Ainsi les représentants des associations étudiantes qui ont participé aux ateliers ministériels sur les universités ont fait ressortir, pour leur part, la nécessité de revaloriser la dimension enseignement dans les tâches professorales et d'instaurer des mécanismes d'évaluation des programmes et des cours qui permettraient aux étudiants d'exercer un certain contrôle sur les activités qui leur sont proposées de sorte qu'elles répondent vraiment à leurs besoins actuels. En plus de juger les structures universitaires centralisées, bureaucratiques et souvent autocratiques, les étudiants estiment que trop de professeurs maintiennent une attitude paternaliste à leur endroit et qu'ils opposent de vives résistances aux demandes de modification dont ils sont saisis. Ils reprochent à bon nombre de professeurs de leur donner des cours dont les contenus sont plus ou moins valables, « décrochés » de la réalité, peu ou pas du tout renouvelés et parfois même désuets, d'utiliser des méthodes d'enseignement qui cultivent la passivité et favorisent la simple mémorisation de notes de cours, de se servir, comme auxiliaires à l'enseignement ou à la recherche, des étudiants des grades supérieurs, main-d'oeuvre à bon marché, captive et disponible en tout temps.

Le Sommet universitaire, préparé conjointement par la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), qui a suivi de peu les ateliers ministériels, a fourni l'occasion à des groupes et à des organismes de faire état de leurs attentes face à l'université et aux universitaires. On y a souligné, en maintes interventions, l'urgence de rapprocher davantage les universités des citoyens « ordinaires » et la nécessité pour les universitaires d'améliorer leurs relations d'aide aux groupes qui pourraient requérir leurs services.

Par ailleurs, un sondage¹ effectué quelques jours après cette rencontre révélait que la population québécoise se fait une image assez positive des professeurs d'université même si elle ne semble pas savoir avec précision quelles sont les tâches qu'ils assument ou qui leur sont attribuées. Elle les juge compétents, consciencieux mais peu « visibles » : les médias en parlent rarement et eux-mêmes ne font pas assez d'efforts, pense-t-on,

1. SORECOM, *Les Québécois face aux universités et aux universitaires du Québec*, mai 1982.

pout intéresser le public à leurs travaux, pour clarifier les objets ou les résultats de leurs recherches et vulgariser les connaissances dont le milieu pourrait tirer profit. Le taux relativement élevé d'indécis dans le cas de certains énoncés est cependant révélateur d'une sérieuse méconnaissance des fonctions, prérogatives et responsabilités des professeurs de l'enseignement supérieur.

Ce regard porté à distance sur les universités et leur personnel enseignant explique l'émergence d'images plus ou moins floues, d'opinions ou de jugements plus ou moins fondés et sur les institutions et sur ceux qui y assument la responsabilité première de l'enseignement et de la recherche. Les clichés les plus couramment entendus s'appuient souvent sur des impressions, sur les données partielles d'une réalité complexe. Ils se diffusent, peu nuancés et souvent contradictoires, chargés jusqu'à la caricature et appliqués sans discernement à l'ensemble des professeurs. Il suffit d'en évoquer quelques-uns, très vivaces, qui alimentent encore les préjugés et semblent inspirer les critiques.

Les clichés les plus courants

Le « prof » d'université? le mieux pourvu... bien protégé...

Pour certaines gens, le professeur a bénéficié de tous les avantages que procure l'exercice d'une profession honorable dans une société moderne, libérale et pluraliste : il en a tiré tout le profit sans toutefois renoncer aux privilèges consentis aux universitaires par une longue tradition. Dans cette optique, la syndicalisation des professeurs, la démocratisation des structures universitaires, la bureaucratisation du fonctionnement de l'université sont autant de facteurs favorables à la promotion du professeur qui recevrait aujourd'hui un salaire disproportionné au travail qu'il fournit, aux bénéfices sociaux et à la sécurité d'emploi qui lui sont assurés.

Sa tâche est décrite en termes d'heures de présence dans la salle de cours : six heures par semaine pendant trente semaines annuellement, avec possibilité d'un congé sabbatique bien rémunéré après six années consécutives d'enseignement. Syndiqué, il obtient toutes les garanties voulues pour faire son travail dans la plus grande latitude. Redevable seulement devant ses pairs, il fait partie d'un corps puissant auto-protecteur, défenseur jaloux de la « liberté académique », ce qui lui permet, dans certains champs disciplinaires, d'enseigner et de poursuivre en même temps une seconde carrière tout aussi rémunératrice comme consultant, entrepreneur, chercheur contractuel, comme associé dans une firme ou un bureau bien cotés.

S'il a acquis une bonne réputation hors campus, il sera considéré et sa compétence reconnue par des organismes nationaux ou internationaux, par des gouvernements et des groupes spécialisés. Ces réalisations le servent évidemment dans la progression de sa carrière universitaire de sorte qu'il peut cesser d'investir dans son enseignement, se contenter de répéter d'année en année le même contenu de cours et réduire au strict minimum le temps consacré à ses étudiants.

Il est « installé dans sa tour d'ivoire »...

Pour d'autres, le professeur d'université n'a pas évolué dans sa façon de se définir par rapport à la société qui l'entoure. Enfermé dans son bureau ou dans son laboratoire, il poursuit seul et avec une certaine complaisance sa propre démarche intellectuelle; il vise à accéder aux sphères les plus élevées de la connaissance et communiquera les résultats de sa recherche dans des cours magistraux, souvent théoriques et abstraits, sans trop d'égard au profit qu'en tireront les étudiants, à qui il reproche leur attitude pragmatiste, utilitaire, leurs vues à court terme, sans leur permettre d'intervenir et de faire état de leurs difficultés. Dans les meilleurs cas, sa carrière de chercheur émérite est reconnue grâce à la publication d'articles dans les revues spécialisées et lui vaut de prononcer de savants discours devant les auditoires scientifiques les plus réputés. Ces activités lui donnent pleine satisfaction et le rendent à peu près inaccessible à toute autre préoccupation.

De sa tribune, il endoctrine les jeunes...

D'autres assimileront le professeur à un « grand prêtre » voué à la défense d'une idéologie particulière — du libéralisme outré au marxisme radical —, prononçant l'exclusive contre toute autre école de pensée. Son enseignement sera considéré comme un instrument de propagande subtile destinée à la formation de l'esprit militant chez les étudiants et son action pourrait aller jusqu'à noyauter l'organisation universitaire en commençant par le département auquel il est rattaché. Il chercherait alors à rallier quelques-uns de ses collègues et tenterait aussi d'infléchir le recrutement de chargés de cours ou de nouveaux professeurs qui partagent les mêmes vues. Certains départements plus ouverts aux idées avancées ont d'ailleurs mauvaise presse dans l'opinion publique et sont vite perçus comme très alignés, bastions de l'intolérance au sein d'une université pluraliste. La formation qui y est dispensée devient suspecte, subversive même aux yeux d'observateurs externes, d'allégeance plus conservatrice.

Il fait partie de l'establishment...

Pour d'autres encore, le professeur fera figure de mandarin dont l'influence est incontestable grâce à la caution morale qu'il peut parfois apporter aux

pouvoirs politiques et économiques. Perçu comme une éminence grise qui ne s'associe qu'aux puissants, on lui reproche d'être tout à fait imperméable aux sollicitations des individus ou des groupes intéressés à parfaire leurs connaissances ou à en acquérir de nouvelles dans les domaines en plein développement. En ce sens, il est perçu comme détenteur de pouvoirs importants dans plusieurs sphères de la société. Par exemple, d'aucuns peuvent facilement intervenir d'autorité dans les milieux de l'édition savante et y faire agréer des projets auxquels ils accordent priorité; d'autres peuvent user indûment de leur crédit auprès d'organismes subventionnaires ou de conseillers politiques. Non seulement cette critique dénonce-t-elle une compétence intellectuelle qui s'isole et s'exerce arbitrairement, mais elle s'élève contre une connivence possible entre le savoir et le pouvoir, contre une influence assez forte pour intervenir efficacement sur l'avancement des connaissances en restreignant leur diffusion, en limitant les voies d'accès ou en favorisant certaines orientations de la recherche.

Il est bon pour discuter mais ne s'engage pas...

Certains s'attendent à ce qu'un universitaire fasse autorité dans le domaine de sa spécialisation. Quand on le consulte sur un sujet, on souhaite qu'il fasse part de ses connaissances, qu'il les rende accessibles et en partage le profit au bénéfice de tous. On le voit souvent à la télévision et on l'entend à la radio discourir sur tous les problèmes. Si l'on admire le « savant » qui peut examiner les questions les plus difficiles et répondre avec discernement aux interrogations qui lui sont posées, on redoute le personnage qui disserte longuement sur les multiples aspects d'un problème tout en refusant de prendre position, et, plus encore, celui qui se donne droit de regard sur toute initiative et prétend tout régler, méprisant pour ceux qui remettent en cause ses diktats. Quand on l'invite à participer à l'élaboration de projets concrets, à appuyer de sa compétence ceux qui en planifient les opérations et le mettent à exécution, il refuse de s'engager et se défile prétextant d'autres études urgentes à compléter : c'est un « intellectuel » avec qui il n'y a rien à faire!

L'humaniste? Une espèce rare en voie de disparition...

Dans certains groupes, on rappelle avec nostalgie le souvenir de « grands maîtres », penseurs et hommes de science dont la vie entière était consacrée au progrès du savoir pour le mieux-être de l'humanité. Il semble qu'on retrouve de moins en moins ce type de professeur disponible et ouvert, qui accompagne l'étudiant tout au long de son cheminement, le guide dans ses apprentissages et le suit dans l'évolution de sa carrière. Quand un éducateur authentique prend part aux débats publics importants, il exprime, en toute objectivité, un point de vue lucide et serein, misant sur les leçons du passé pour éclairer l'avenir. Intègre, soucieux d'émettre les jugements

les plus justes possible, il ne compte pas son temps pour servir au mieux ceux qui recourent à lui, sans mesurer son intervention aux honoraires qu'on peut lui offrir, parce qu'il est sensible aux problèmes du milieu dans lequel il vit.

Malgré sa prétendue immunité, le professeur d'université n'échappe pas au verdict de l'opinion publique. De la contestation à l'idéalisation, les représentations populaires, bien que diversifiées et même contradictoires, illustrent mal une situation plus complexe qu'on ne le croit. On juge selon les mêmes critères tous les membres du corps professoral alors qu'il n'y a pas une seule mais plusieurs façons d'être un professionnel de l'enseignement, si l'on tient compte des comportements, des motivations individuelles, des contraintes structurelles et organisationnelles et d'impératifs difficiles à évaluer de l'extérieur. Il s'impose donc de repérer dans ces portraits ce qui relève du mythe ou de la caricature et de procéder à une analyse plus rigoureuse des faits.

II. LA VIE UNIVERSITAIRE ET LE PROFESSORAT

Nos universités québécoises des années 60 et le corps professoral qui y oeuvrait ont eu à s'adapter à une toute nouvelle réalité universitaire caractérisée par l'évolution rapide des connaissances, les besoins de formation d'une main-d'oeuvre spécialisée et la demande insistante d'ouverture à des préoccupations sociales plus immédiates. La création d'un niveau collégial plus accessible a entraîné l'accroissement rapide et l'hétérogénéisation de la clientèle universitaire, produit des intentions généreuses et exigeantes de la promotion à l'accessibilité, à l'égalité des chances et à la démocratisation de l'enseignement. L'ensemble de ces phénomènes et le foisonnement d'idées, de projets et d'actions concrètes qui les ont accompagnés ont constitué autant de sollicitations ou d'invitations à une nouvelle analyse des fonctions du professeur et de la pratique professorale.

Au cours de ces années d'expansion, la qualité de l'enseignement a été rehaussée de façon marquante et le recrutement de jeunes professeurs-compétents a permis d'aborder avec assurance les domaines les plus prometteurs de la pensée contemporaine. Les universités ont ainsi été en mesure d'offrir de nouveaux programmes adaptés aux besoins d'une société en

pleine évolution. De plus, l'ouverture à une clientèle beaucoup plus nombreuse et de formation très variée a provoqué une remise en question de la pédagogie universitaire. Bien amorcée, la réflexion se poursuit toujours; elle a déjà donné lieu à la mise au point de nouvelles stratégies d'enseignement qui améliorent la relation pédagogique et favorisent la qualité des apprentissages.

La recherche universitaire a aussi progressé de façon indéniable. Si l'on a émis de nombreuses critiques parfois justifiées sur les orientations trop théoriques des programmes engagés ou des projets présentés, sur les résultats pratiques de longues et coûteuses investigations, il reste que la recherche fondamentale doit se poursuivre dans les universités parce qu'elle induit des connaissances nouvelles et ouvre de nouveaux champs d'exploration, parce qu'elle est garantie de ressourcement du savoir.

Pourtant, nombre de priorités sociales, de besoins réels et immédiats du milieu ont sollicité l'attention de chercheurs intéressés à contribuer de façon spécifique au développement social, culturel, économique et technologique depuis une dizaine d'années surtout. Des efforts importants ont été consentis pour assurer une diffusion plus large des résultats de ces recherches et en faire ressortir les conséquences sur la vie des citoyens. Bon nombre de facultés, d'écoles ou d'instituts ont lancé des revues de haut niveau dont la circulation dépasse les limites des campus; pensons, entre autres, aux publications en sciences de l'éducation et dans divers domaines des sciences humaines ou appliquées.

Plusieurs de nos universitaires ont fait des découvertes importantes pour l'avancement de la science ou créé des oeuvres qui leur ont acquis une réputation internationale. Les échanges avec les universités étrangères se sont multipliés: ils constituent pour les professeurs un stimulant puissant et pour les étudiants l'occasion d'enrichir leurs connaissances d'un apport disciplinaire ou interdisciplinaire intéressant.

La fondation de l'Université du Québec, une forte augmentation de la clientèle et une nette diversification des programmes ont provoqué un accroissement très rapide du corps professoral. L'organisation universitaire s'est spécialisée, bureaucratisée, et le début des années 70 a marqué l'apparition des premiers syndicats de professeurs. La profession, réservée presque exclusivement aux hommes, compte aujourd'hui un nombre encore trop réduit de femmes pour qui l'obtention d'un doctorat et la promotion dans la carrière sont liées à des choix décisifs et posent des exigences que leurs collègues masculins n'ont pas à considérer. L'exercice de la profession s'est modifié: très peu compétitive auparavant sur le marché de l'emploi, elle permet aujourd'hui de gagner convenablement sa vie. En 1979-1980, les quelque 7 000 professeurs/chercheurs à temps plein

recevaient une rémunération de base de 34 505\$². Alors que l'on se « consacrait » à l'enseignement universitaire et que cette option était fondée sur une « vocation » pour le travail intellectuel, soutenue par une certaine aisance matérielle ou un désintéressement marqué, la profession est maintenant plus ouverte et bénéficie toujours du prestige attaché à la longue formation requise pour y accéder.

Les échelons à gravir vers le sommet de la carrière se sont formalisés et diversifiés. En 1979-1980, chez les professeurs à plein temps, la répartition, selon le statut académique, était la suivante : les chargés d'enseignement ou les professeurs assistants représentaient 7,1% du corps professoral, les adjoints 25,8%, les agrégés 38,5%, les titulaires 23,3%³.



2.1 L'organisation universitaire

Les universités sont des organisations complexes dont le rôle spécifique consiste à développer et à transmettre le savoir dans le but d'assurer aux personnes qu'elles accueillent une formation de niveau supérieur. Cette fin est poursuivie dans l'accomplissement de deux fonctions prioritaires, l'enseignement et la recherche, auxquelles se greffent les services à la collectivité et la fonction critique. Le personnel universitaire est voué collectivement à la réalisation de ces grands objectifs de l'université.

Toutefois, cette responsabilité collective est partagée. Les administrateurs ont à traduire les orientations communes en des politiques internes particulières, à répartir les ressources humaines et matérielles en regard de ces politiques et à établir les preuves d'une gestion fonctionnelle et efficace. C'est dans ce cadre général de fonctionnement que s'inscrivent l'intervention du professeur et les responsabilités qu'il doit prendre face au développement et à la transmission du savoir. Si, en conformité avec les politiques générales de l'enseignement supérieur au Québec, une université favorise, en priorité, le développement de certains secteurs disciplinaires et répartit en conséquence les ressources dont elle dispose, il deviendra beaucoup plus difficile pour les professeurs qui n'appartiennent pas à ces secteurs désignés de maintenir la qualité de leur contribution à la réalisation des objectifs de formation de leurs étudiants, de mettre

2. Gouvernement du Québec, *Caractéristiques socio-démographiques et académiques des professeurs/chercheurs des universités québécoises en 1979-1980 et évolution depuis 1972-1973*, Bulletin statistique 82-02, avril 1982, et *La rémunération des professeurs/chercheurs des universités du Québec, 1972-1973 à 1979-1980*, Bulletin statistique 82-03, juillet 1982.

3. Une telle répartition ne tient pas compte des chargés de cours qui exercent des fonctions temporaires et ne sont pas tenus de remplir l'ensemble des tâches dévolues aux professeurs réguliers. On retrouve 5,2% de professeurs dont le statut ne correspond pas aux catégories reçues.

en oeuvre et de réaliser des projets d'innovation pédagogique ou de recherche pour lesquels le soutien de l'université serait requis.

En somme, les responsabilités du corps professoral dans son ensemble sont assumées à des degrés divers par les individus qui le composent selon les options que traduisent les politiques internes, selon les exigences de chacun des champs disciplinaires, les besoins départementaux et, finalement, les compétences et les aptitudes particulières. Le tout se précise dans une répartition des tâches qui définit le programme de travail individuel pour l'année. Il importe donc de garder à l'esprit un tel contexte organisationnel qui oblige à corriger cette image de liberté totale dont disposerait le professeur dans l'accomplissement de ses fonctions et à tempérer les critiques sur l'insuffisance de la productivité du professeur d'université.

2.2 Les tâches professorales

Le rôle du professeur d'université ne se borne pas cependant à la juxtaposition ou à la série des tâches identifiées par les ententes collectives. Ces ententes décrivent et délimitent les fonctions d'enseignement, de recherche, de services à la collectivité et de participation à la vie universitaire qu'exerce le corps professoral et les tâches professorales assignées respectent ces limites reconnues. Mais le professeur en particulier n'est pas tenu de les remplir toutes ni de s'adonner à chacune avec la même intensité. Les propos qui vont suivre ne visent donc pas à décrire avec précision, année après année, l'emploi du temps des professeurs; ils illustrent plutôt la nécessaire diversité de la pratique universitaire dans l'accomplissement des fonctions professorales.

L'enseignement

La formation complète de l'étudiant, comme citoyen responsable et comme futur professionnel, constitue le but ultime de la mission éducative de l'université. La formation universitaire dépasse l'acquisition de connaissances immédiatement applicables; elle tend « à développer la capacité de réflexion et d'action conséquente, (à approfondir la question de) la signification et de l'utilisation des connaissances dans l'univers physique et pour le progrès de l'esprit humain⁴ ». À cet égard, le professeur agit non seulement comme communicateur et comme expert dans une discipline donnée, mais plus et mieux encore comme éducateur pédagogue, comme témoin de valeurs scientifiques, intellectuelles, morales, sociales et culturelles. Cependant, il n'agit pas seul; son action éducative s'inscrit à l'intérieur d'un programme de formation dont la qualité et l'efficacité résul-

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Le rôle spécifique de l'université*, novembre 1981, p. 5.

tent d'une cohérence interne et des efforts convergents des professeurs qui y oeuvrent.

Un des défis les plus importants pour l'enseignement supérieur se pose d'abord sur le plan de ces programmes et de la responsabilité collective qu'ils impliquent. Participer à la formulation des objectifs d'un programme, structurer et organiser un corps de connaissances pour le rendre transmissible, agencer les contenus disciplinaires pour les introduire dans une démarche graduée et ordonnée constituent des dimensions importantes du rôle professoral. La mise au point de tout nouveau programme, son adaptation à l'évolution rapide des connaissances font appel aux capacités novatrices, aux compétences disciplinaires, à l'esprit créateur des professeurs qui s'engagent individuellement et collectivement à répondre aux multiples exigences que supposent le développement du savoir, la transmission des connaissances à assimiler et à intégrer par les étudiants, la formation à l'éthique professionnelle, au sens critique et au sens des responsabilités.

La contribution spécifique de chacun des professeurs à la réalisation de ces objectifs dans l'exercice de ses tâches d'enseignement varie en fonction de son statut, de son expérience de la discipline, du niveau d'enseignement, du type de cours requis et, bien sûr, de ses aptitudes et de ses intérêts. Les départements doivent prendre ces facteurs en considération quand il s'agit de répartir les tâches. En effet, les exigences que comportent les différentes interventions sont plus lourdes pour un jeune professeur à qui on confie un cours d'introduction que pour un professeur d'expérience qui le donne depuis quelques années, même si l'on compte trois heures de présence en classe dans un cas comme dans l'autre. Dans le premier cas, arriver à donner un bon cours de ce type signifie bien souvent une longue et patiente adaptation de ses connaissances qui lui imposera peut-être de renoncer pour un temps aux recherches très spécialisées qui éveillaient davantage son intérêt. De plus, il devra établir sa propre stratégie d'enseignement, reformuler les notions de base, ordonner le contenu du cours et préparer le matériel pédagogique approprié. Dans le second cas, l'investissement en termes de temps et d'énergie sera moins considérable; il s'agira surtout d'une mise à jour des connaissances et peut-être d'une adaptation de la formule pédagogique pour favoriser un meilleur apprentissage. L'opération paraît facile et rapide. Pourtant, choisir les meilleures stratégies et les développer pour un groupe donné accaparent temps et énergie: concevoir, élaborer, expérimenter et mettre au point une nouvelle approche pédagogique peuvent se révéler des tâches tout aussi exigeantes que de donner un cours pour la première fois.

L'enseignement au premier cycle pose d'autres impératifs. Mode de transmission et de diffusion des connaissances, il implique une communication, un réseau d'échanges entre le professeur qui détient le savoir et les étu-

dians qui souhaitent en partager le profit. Cette relation est orientée par des objectifs précis, en fonction d'un programme et des activités qui le composent. Le professeur ne se limite donc pas à proposer des éléments de connaissances; il doit accompagner les étudiants dans leur cheminement, s'ajuster aux diverses situations d'apprentissage — clientèle régulière, clientèle à temps partiel, stage de formation ou de perfectionnement. Sensible aux intérêts très différents qui s'expriment, il intervient pour faciliter la compréhension des objectifs poursuivis et montrer la nécessaire complémentarité des activités éducatives proposées. Un nombre croissant d'étudiants font état des lacunes de leur méthode de travail sans pouvoir les identifier ni discerner les moyens d'y remédier; il les aide, dès le départ, à résoudre ces difficultés, à consolider l'acquis et à s'insérer avec plus d'aisance dans une situation d'apprentissage plus complexe et plus exigeante. Pour vérifier ensuite le degré d'atteinte des objectifs fixés, il ne se contentera pas des examens et des travaux pratiques ponctuels dont la note finale est seule visible mais adoptera un processus continu d'évaluation en indiquant les points de repère qui fondent son jugement. Un tel encadrement favorise le développement de l'étudiant, non seulement sur le plan intellectuel mais aussi sur le plan humain et social: de plus en plus autonome, avec un intérêt renouvelé et un sens accru de ses responsabilités, il visera la compétence et la qualité de sa formation grâce à une relation adaptée à ses besoins individuels.

Aux deuxième et troisième cycles, les exigences de scolarité diminuent pour donner plus de temps à la réflexion, au travail d'approfondissement des connaissances dans un champ d'études plus précis. Le professeur peut faciliter grandement l'adaptation à cette situation toute nouvelle. L'encadrement sera plus souple et plus personnalisé; il prendra en compte les centres d'intérêt des étudiants et leur besoin d'accéder à l'interdisciplinarité, s'efforcera de réaliser une intégration plus satisfaisante de ceux qui poursuivent le programme à temps partiel et guidera une démarche intellectuelle orientée vers la formation plus immédiate à la recherche ou à la spécialisation plus poussée. Le faible pourcentage des diplômés par rapport au nombre des inscrits aux études avancées tient à de nombreux facteurs d'ordre personnel, social ou économique. Cependant, une amélioration notable du type d'encadrement offert aux étudiants, des conditions de travail favorables et de meilleurs services de soutien pourraient amorcer un redressement de la situation. Une implication plus significative des étudiants dans les recherches des professeurs, une ouverture plus grande à la diversification des projets de mémoire ou de thèse, un encouragement réel à la créativité et à l'innovation contribueraient aussi à développer et à enrichir la qualité de ce secteur de la vie universitaire qui tracera sans doute quelques-unes des voies nouvelles de l'avenir.

Évoquer ces situations concrètes, c'est attester que l'enseignement au niveau universitaire ne se résume pas à six heures de présence active en salle de cours chaque semaine. Pourtant, les professeurs le déplorent et les étudiants le confirment : la formation des professeurs d'université ne comporte pas d'aspects pédagogiques; l'enseignement n'est pas valorisé dans leur milieu; les innovations pédagogiques sont à peine considérées et sont rarement évaluées comme le sont les publications. C'est pourquoi la réputation d'un professeur tient rarement à ses qualités de pédagogue et la progression dans la carrière s'appuie davantage sur la recherche au point que la préoccupation d'améliorer l'enseignement pourrait retarder une promotion par ailleurs méritée.

Ces considérations soulèvent des interrogations importantes. Est-il indispensable que tous les professeurs enseignent au premier cycle? Il n'est pas absolument nécessaire que chacun des professeurs consacre une part de sa charge annuelle de travail ou une étape de sa carrière à l'enseignement au premier cycle. Sans doute est-il préférable de s'abstenir si la capacité d'adaptation à des étudiants moins avancés ou la capacité de communication avec des classes plus nombreuses sont nettement déficientes. Pourtant, le fait de maintenir la relation avec la clientèle des baccalauréats — par intervalles du moins — constitue un avantage appréciable, quand il s'agit de guider la démarche de l'étudiant au deuxième et au troisième cycles, de vérifier la synthèse de ses acquis et de le lancer vers de nouvelles réalisations. Le professeur favorisé par une longue expérience doit-il être choisi de préférence à un jeune professeur pour amorcer le processus d'apprentissage au niveau universitaire? Aucune norme ne saurait prévaloir pour toutes les institutions et dans toutes les disciplines sans distinction. L'organisation des programmes, l'affectation des ressources les plus appropriées, le choix le plus judicieux des stratégies pédagogiques, les formes les plus variées d'encadrement et de support sont les composantes d'une prise en charge collective des tâches, en vue d'atteindre une fin prioritaire : la qualité de l'enseignement et de la formation des étudiants, « raison d'être de l'université ».

La recherche

La recherche universitaire, comme tout autre type de recherche, s'étend à « l'ensemble des travaux, des activités intellectuelles qui tendent à la découverte de connaissances nouvelles⁵ ». La Commission Corry-Bonneau, dans l'étude qu'elle a produite pour le compte de l'Association des universités et collèges du Canada, distingue deux types de recherche en regard de l'enseignement universitaire. La « recherche I » orientée vers

5. Commission d'étude sur les universités, Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire, Livre III, Rapport mai 1979, p. 33.

la découverte de connaissances nouvelles et de nouvelles applications de ces connaissances et la « recherche II » qui consiste à suivre les progrès de la discipline, à assimiler les connaissances nouvelles et à les intégrer aux connaissances déjà acquises. Pour sa part, le Conseil des sciences du Canada propose une classification en trois types de recherche⁶ : la recherche de base axée sur l'acquisition de nouvelles connaissances, la recherche appliquée, axée elle aussi sur l'acquisition de nouvelles connaissances mais « orientée vers la solution d'un problème pratique déterminé, défini au début du programme de recherche », enfin, la recherche dite de développement qui consiste dans la mise au point de nouveaux biens et services. À ces différentes catégories s'ajoutent celles qui sont utilisées pour les fins de subvention; la recherche libre est financée selon un estimé de la valeur du projet en lui-même alors que la recherche orientée doit traiter de problèmes sélectionnés par l'organisme subventionnaire.

Ces classifications sont utiles pour reconnaître ou pour distinguer ce qui relève de la recherche et ce qui n'en est pas. Cependant, elles sont plus ou moins restrictives. Alors que certains reconnaissent que les activités intellectuelles orientées vers la connaissance des progrès de la discipline, leur assimilation et leur intégration aux connaissances déjà acquises sont une forme de recherche, d'autres n'en font pas état à moins qu'elles ne soient insérées dans un projet spécifique, subventionné, ordonné à la découverte ou à la production de résultats tangibles.

Toute classification théorique globale se révèle insatisfaisante eu égard au contexte auquel elle s'applique. Au Québec, seulement 58,2% des professeurs à plein temps en 1979-1980 détenaient un diplôme de troisième cycle⁷. Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont encore peu développés et le nombre d'étudiants inscrits qui peuvent participer au développement de projets de recherche est assez restreint. D'autre part la répartition des subventions est très variable d'un secteur disciplinaire à un autre. En 1978-1979, quatre secteurs disciplinaires, soit les sciences pures, les sciences appliquées, les sciences médicales et les sciences humaines obtiennent plus de 70% des subventions et contrats de recherche.

La productivité des professeurs en matière de recherche universitaire est très faible, nettement insuffisante par rapport aux sommes investies, du moins si l'on s'en tient à certaines déclarations de représentants gouvernementaux. Cette évaluation appliquée à l'ensemble du corps professoral tient-elle compte exclusivement des activités subventionnées auxquelles

6. Ibid., p. 33-34.

7. Gouvernement du Québec, *op. cit.*, tableau 7, p. 16.

se consacre une fraction relativement peu élevée des chercheurs? Il semble qu'on laisse dans l'ombre une quantité appréciable de recherches non subventionnées, de projets de recherche-action poursuivis et réalisés sans publicité tapageuse. Par contre, les groupes et les organismes sociaux déplorent souvent les difficultés qu'ils éprouvent à obtenir les services des équipes de recherche universitaire. L'évaluation de la productivité tient-elle compte des « commandites » des groupes et des entreprises? Les statistiques sur le nombre des publications s'avèrent tout aussi déficientes : comment apprécier, par rapport à une oeuvre de création, le poids de trois ou quatre articles publiés dans des revues différentes à partir du même matériel de recherche refondu?

La recherche universitaire, comme toute recherche scientifique, se caractérise par une démarche méthodique, systématique et rigoureuse, qui conduit à la découverte. Lorsqu'elle s'intègre au programme des étudiants de deuxième et de troisième cycles, elle poursuit un double but : la découverte et la formation de chercheurs. Dans ce cas, la recherche est ordonnée à la production de nouvelles connaissances et au progrès du savoir ; elle permet aussi à l'étudiant d'accéder à la rigueur de la pensée et de la méthode scientifiques, de cultiver les aptitudes propres au chercheur et d'intervenir ensuite de façon autonome dans le développement de son champ d'étude. Elle pose donc des exigences d'un autre ordre que la recherche conduite dans des entreprises ou des instituts spécialisés. Ses résultats ne s'évaluent pas de la même manière, surtout si l'on considère que, sauf en de rares circonstances, elle n'occupe pas à plein temps.

La recherche liée à la production littéraire ou artistique emprunte une démarche très différente. L'oeuvre est le fruit d'une inspiration originale et d'une lente maturation : elle ne saurait être évaluée à partir des mêmes critères que la découverte scientifique. Car l'art obéit à des canons qui lui sont propres et requiert des talents et des habiletés qui ne sont pas nécessairement sanctionnés par un diplôme universitaire. L'analyse de la situation de la recherche universitaire au Québec tient-elle compte de ce type de recherche et de production repérable dans la plupart des institutions de niveau supérieur? de son impact sur la formation des étudiants? de son importance pour l'héritage culturel des Québécois? Est-on dès lors en mesure d'émettre un jugement global sur la « productivité » des chercheurs?

Une recherche se concrétise dans un projet délimité d'analyse, de synthèse ou de création. Dans ce domaine très vaste, les universités s'acquittent de leurs responsabilités comme institutions de haut savoir en s'assurant que le développement des connaissances et la formation des chercheurs progressent en dépit d'un « marché extérieur » inexistant dans l'immédiat, ou encore en marge des préoccupations des utilisateurs qui ne sont pas orientées vers les mêmes fins.

Chaque professeur doit consacrer à la recherche un pourcentage variable de sa tâche annuelle : les projets libres ou individuels sont pris en considération même si la recherche subventionnée occupe une place privilégiée.

Une des difficultés les plus fréquemment évoquées par les professeurs porte sur l'agencement d'un programme de travail qui puisse concilier les besoins de l'enseignement et les exigences d'une recherche très spécialisée surtout lorsque l'enseignement est donné presque exclusivement au premier cycle.

Les étudiants éprouvent une saine curiosité pour tous les éléments de connaissance qui complètent un contenu de cours bien structuré, même si on s'écarte quelque peu du sujet traité et des objectifs précis de tel type d'enseignement. Les digressions sont généralement bien accueillies quand elles arrivent à point. La présentation claire et ordonnée des lignes majeures d'une recherche, surtout si le professeur y travaille avec un intérêt soutenu, devient un moyen de pénétrer plus avant dans une discipline et d'élargir ainsi le champ de vision des étudiants inscrits dans un programme donné. On ne tarde pas à repérer le professeur qui, au lieu de développer la matière prévue et présentée dans un syllabus, fait constamment référence à la recherche qu'il poursuit ou qu'il vient de terminer, explique longuement les questions les plus difficiles à résoudre : « il lit sa thèse de doctorat » ou « prépare une communication trop savante pour nous ». Par contre, exposer la problématique en cause, évoquer les hypothèses à vérifier et la méthode utilisée, faire état des résultats escomptés et du profit que l'on peut en tirer aident l'étudiant à saisir non seulement l'objet de la recherche mais aussi les exigences d'une réflexion bien articulée, d'une étude bien menée. Il est incité à mettre au point une méthode de travail qui lui convienne et à tirer meilleur profit des connaissances acquises. Une telle intervention — mesurée — devient occasion précieuse d'apprentissage et contribue à la formation de l'étudiant.

Les services à la collectivité

Le Conseil a déjà souligné la nécessité, pour les institutions universitaires, de reconnaître leur appartenance au milieu où elles sont implantées et l'importance d'une interaction continue entre elles et la collectivité : c'est elle qui leur permet de se développer et qui traduit ses attentes par des demandes de services. Donc, en plus de leur mission première de formation supérieure, assurée principalement par l'enseignement et la recherche — service éminent rendu à la société dans laquelle elles sont intégrées — les universités, tout en restant fidèles à leur rôle éducatif, doivent participer concrètement et activement à la vie de leur milieu, travailler à la promotion culturelle, sociale et économique de la population et répondre aux demandes qui s'expriment en vue du mieux-être individuel et collectif.

Encore mal cernée concrètement, cette fonction, dérivée du rôle social de l'université, reçoit des acceptions assez différentes selon les établissements⁸. Mentionnons d'abord que les universités ne détiennent pas de contrat d'exclusivité de service avec leurs professeurs. Ceux-ci sont donc libres de fournir, en sus de leurs tâches professorales, les services qu'on peut leur demander de l'extérieur. Cette implication personnelle des professeurs peut prendre toutes les formes d'engagement social, culturel, politique ou encore, résulter de « commandites » rémunérées ou non.

Parfois les services à la collectivité sont intégrés à la charge de travail; parfois, ils ne le sont pas. Il semble que la reconnaissance institutionnelle des activités liées à cette fonction soit sensiblement différente d'un établissement à un autre. Certains d'entre eux réduiront la portée de l'incitation en y accordant un poids minime lors des évaluations pour fins de promotion ou en valorisant davantage les services rendus à la communauté universitaire ou scientifique. D'autres vont plus loin: les professeurs sont invités à témoigner d'une conscience sociale plus significative pour la collectivité en travaillant à développer ses ressources et à lui assurer une plus grande autonomie. Ils interviennent en ce sens par des activités d'information ou d'animation des groupes; ils aident à identifier les besoins, à éveiller le sens critique et à former les initiateurs de projets; ils portent une attention particulière aux personnes et aux groupes les plus démunis qui ne peuvent se prévaloir des services disponibles à d'autres secteurs de la population, sans les orienter nécessairement vers une scolarisation plus poussée ou un perfectionnement sanctionné par un diplôme ou une attestation officielle.

Les groupes sociaux, les organismes communautaires, les associations socio-économiques qui font appel aux universitaires pour bâtir un projet, pour le mener à terme ou pour l'évaluer s'attendent à des services de qualité de leur part. Lorsqu'ils réussissent à trouver quelque oreille attentive, ils ont parfois l'impression de bénéficier de services de deuxième catégorie par rapport à ceux fournis aux entreprises ou aux gouvernements. L'ouverture des établissements à ces types de services et surtout, la reconnaissance réelle qu'ils accordent aux activités professorales dans ce champ sont fort variables. Aussi, une évaluation comparative équitable de ces activités, très différentes les unes des autres, s'avérerait-elle peu significative, tout autant qu'une approximation du temps alloué par chacun des professeurs ou par l'ensemble de ceux qui acceptent la prestation de services aussi diversifiés, en plus de leurs tâches premières dont la qualité ne doit pas être amoindrie.

8. Commission d'étude sur les universités, *op. cit.*, annexe II, p. 111 à 125.

La participation à la vie universitaire

Les professeurs ont des droits et des obligations en regard de la participation aux différents niveaux de gestion de la vie universitaire, qu'elle soit d'ordre pédagogique, technique ou administratif. Les fonctions de participation s'exercent dans le cadre de structures de type décisionnel ou consultatif pour mener à terme des activités institutionnelles, syndicales, pédagogiques ou scientifiques. Les lieux d'exercice de la participation sont en conséquence très nombreux; le professeur siège à l'assemblée départementale, il est nommé au conseil de module, aux différents comités départementaux et modulaires pour y représenter ses collègues, il est délégué aux sous-commissions de divers types, aux comités de services à la communauté, à la commission des études et de la recherche qui présentent leurs recommandations au conseil d'administration de l'université où les professeurs sont également représentés. Pour situer la participation des professeurs dans la réalité de la pratique universitaire, il faudrait donc aller au-delà de la simple nomenclature et mesurer si possible les exigences d'une telle répartition des responsabilités.

On a souvent entendu décrier la lourdeur de l'organisation universitaire, la prolifération des structures de participation, l'extrême raffinement des mécanismes décisionnels et la consommation excessive de temps et d'énergie requise, à tel point que souvent, toutes les préoccupations essentiellement éducatives sont diluées dans les procédures et les rapports de nature administrative et financière. Les professeurs expriment une certaine lassitude devant tant de sollicitations à la participation et pourtant ils hésitent à remettre en cause les mécanismes prévus; ils sont partagés entre «l'ennui d'y être et la frustration de n'y être pas», doublement conscients du besoin d'être informés, de prévoir ce qui vient, et du danger d'un désistement qui favoriserait une centralisation plus décisive des pouvoirs.

Ce mécanisme complexe de la représentation professorale dans le cadre des structures universitaires pose parfois problème. Dans le cas de la représentation sur une base individuelle, les professeurs sont associés aux décisions et exercent une responsabilité partagée; ils sont choisis et nommés en tant que membres du corps professoral mais ils n'ont pas mandat officiel de représenter le corps professoral. Par ailleurs, la représentation assurée par délégation de l'assemblée syndicale évoque le statut d'un employé porte-parole des autres travailleurs dans une entreprise. Le mode d'insertion dans le processus décisionnel est assez différent et une telle situation peut provoquer des conflits d'allégeance chez les professeurs, tantôt associés et collaborateurs, tantôt défenseurs des intérêts d'un groupe; d'où un désintéressement possible de l'un ou l'autre mode de représentation ou des deux à la fois. Il est difficile de se retrouver dans tout cet appareil de gestion et de participation, de discerner clairement les raisons d'être et les objec-

tifs de chacun de ces comités et commissions, de mesurer la portée de leurs interventions. Pour l'observateur externe, la tour d'ivoire devient la tour de Babel s'il essaie de comprendre comment fonctionne une université; il est justifié de se poser des questions sur l'utilité, la pertinence et l'efficacité de cette mécanique sophistiquée.

2.3 La charge de travail

La diversification des tâches caractérise la pratique universitaire et conduit, en certains cas, à un morcellement difficile à contrôler. Les situations sont variées au point où toute généralisation se révèle hasardeuse et même inéquitable. Les éléments constitutifs de la fonction du professeur sont reliés étroitement aux finalités de l'université, quels que soient la situation géographique et les impératifs particuliers de chaque institution. Mais ils ne sont pas reconnus ni valorisés à titre égal, dépendamment des politiques de chacune des universités, des particularismes propres à chacun des champs disciplinaires, des cycles d'études, du statut du professeur, de son dynamisme et de ses intérêts personnels, sans tenir compte de facteurs circonstanciels non négligeables.

Ainsi, certains professeurs attachés à des universités implantées en périphérie sont obligés à de longs déplacements pour aller enseigner dans des centres éloignés, pour assister à des réunions scientifiques ou assumer des engagements d'ordre académique ou professionnel. Les travaux de laboratoire nécessitent de plus longues heures de travail dans des conditions très différentes de l'enseignement en classe. Un encadrement valable des groupes nombreux multiplie les heures de bureau. Les stratégies d'enseignement qui misent sur les projets individuels ou les projets de groupe requièrent plus que l'exposé dans un auditorium. La direction de mémoires ou de thèses oblige le professeur à élargir ses champs d'intérêts et à préciser ses connaissances sur maints sujets de recherche. Les exemples pourraient se succéder sans arriver à cerner une réalité mouvante qui se modifie substantiellement d'un semestre à l'autre et d'une année à l'autre.

C'est pourquoi on ne peut décemment mesurer la charge de travail du professeur par le nombre d'heures de prestation de services officiellement reconnues ni miser sur une estimation globale du temps consacré par les professeurs à l'accomplissement de leurs tâches. Le travail intellectuel se comptabilise mal et ses résultats ne sont pas tangibles. Comment rendre compte adéquatement du temps passé au mûrissement d'un projet de recherche? Comment départager les lectures et les travaux qui s'imposent pour remplir la tâche assignée de ceux qui relèvent de l'option personnelle? Comment juger de la valeur d'une participation à un organisme universitaire ou para-universitaire? Si les différentes activités peuvent se regrouper sous des dénominations englobantes explicitées par les conventions col-

lectives, elles s'accroissent mal d'une approche purement fonctionnelle quand il s'agit d'en apprécier les exigences et d'en évaluer la qualité. En fait, l'oeuvre d'éducation et de formation ne se définit jamais en catégories étanches et ne peut être planifiée en termes de minutes ou de coûts heures-semaine.

L'étalon, la norme qui servirait à mesurer la charge d'un professeur d'université et qui nous indiquerait si cette charge est « normale » ou non, n'existe pas. On ne retrouve même pas une définition « standardisée » de ce que l'on entend par « niveau universitaire », ce qui n'est pas sans causer des difficultés lorsqu'on veut comparer la charge d'un professeur d'une université à l'autre au Québec même, ou encore celle d'un professeur du Québec avec celle d'un collègue de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique.

La preuve que les professeurs d'université travaillent moins au Québec qu'ailleurs est loin d'être faite. Quand on tient compte de tous les paramètres et pas seulement de quelques-uns, on doit reconnaître que la charge de travail des professeurs du Québec se compare à celle de leurs collègues des autres provinces, ce qui ne doit toutefois pas nous empêcher de nous demander si elle est « suffisante » ou non. À une telle interrogation, il faut tout d'abord répondre qu'elle ne se limite pas à six heures d'enseignement, comme certains le prétendent. Il faudrait toutefois raffiner nos instruments de mesure pour nous permettre de bien évaluer les autres composantes de la tâche d'un professeur d'université. Nous sommes d'avis que la charge de travail d'un professeur d'université comprenant six heures d'enseignement ainsi que toutes les autres fonctions que sont l'encadrement des étudiants, les travaux de recherche, la participation aux activités universitaires, le service à la collectivité, ne nous semble pas démesurée. Si elle devait être révisée, nous sommes d'avis que cela devrait être le fait de négociations à intervenir entre les représentants des professeurs et ceux des universités qui, tout en s'en tenant au modèle connu jusqu'à présent, n'ont pas manqué « d'ajouter » à la tâche, notamment en ce qui concerne la participation à la vie universitaire et les services à la collectivité.

2.4 L'exercice de la tâche : certains modèles

Le professeur s'impose donc un savant dosage d'activités relatives à chacune de ses fonctions, avec un accent plus marqué sur l'une ou l'autre dimension de la tâche, compte tenu des facteurs évoqués précédemment. Le jugement populaire là-dessus s'exprime souvent par la mise en valeur d'une habileté ou d'un comportement qui devient la marque distinctive d'un groupe de professeurs.

- Le « professionnel » se considère d'abord comme médecin, avocat, économiste, ingénieur ou psychologue et, par surcroît, il enseigne : il consacre donc une partie plus ou moins importante de son temps à l'exercice de sa profession comme d'autres passent des heures au laboratoire de recherche. Ses cours comportent souvent des références aux études de cas et aux applications concrètes des connaissances théoriques exposées aux étudiants.
- Le « pédagogue » canalise le meilleur de ses énergies vers l'enseignement au 1^{er} cycle et accepte volontiers des tâches supplémentaires à l'éducation permanente. Il donne tout son temps à la préparation de ses cours, au développement de nouvelles stratégies pédagogiques, à la continuité et à l'efficacité de ses relations avec les étudiants. Mais il doit résister au désenchantement qui s'empare de lui quand il constate à quel point ce type d'activités est peu valorisé par ses confrères.
- Le « spécialiste » accepte d'enseigner au premier cycle mais il ne se sent vraiment à l'aise qu'avec les étudiants des grades supérieurs, en séminaire ou en laboratoire de recherche. Il est le modèle classique du professeur qui sait allier, de façon équilibrée, l'enseignement et la recherche très spécialisés. Il se résignera à remplir quelque tâche administrative de type académique, si elle est liée aux études avancées.
- Pour le « chercheur », la mise en oeuvre de projets de recherche, le dépistage des sources possibles de financement et la rédaction des rapports requis sont la préoccupation première. Il considère l'enseignement comme un « mal nécessaire » et planifie soigneusement son emploi du temps, se réservant une éventuelle participation aux organismes internes ou externes qui contribuent à l'avancement de la recherche. Il retient l'intérêt des étudiants gradués et les considère comme des collaborateurs.
- L'« entrepreneur » se considère impliqué dans la « grande industrie du savoir ». Orienté vers l'action, il conçoit des projets intéressants qu'il cherche à réaliser ou gère conjointement avec des collègues. Il aura, si possible, sa propre firme de consultants et tentera d'organiser un centre de recherches qui réalise ses plans ambitieux.
- Le « missionnaire », sans négliger l'accomplissement des tâches qu'on lui assigne, s'intéresse davantage au développement communautaire et cherche à assurer la promotion des groupes les plus démunis. Il se prête à différentes formes d'aide au milieu en utilisant sa compétence et son expérience concrète pour identifier les besoins ; son talent d'animateur amorcera la découverte des solutions et stimulera la prise en charge des responsabilités.

- L'« idéologue » imprègne systématiquement toutes ses interventions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université, de la thèse politique ou sociale à laquelle il adhère sans réserve. Lorsqu'il s'engage dans un débat ou intervient dans l'exécution d'un projet, il devient le professionnel de la remise en question, le critique habile avec qui il faut compter.
- Le « solitaire » préfère travailler à l'avancement de ses propres projets et participe très peu à la vie universitaire collective. Selon la conception traditionnelle du rôle de l'université et dans le respect des normes académiques, il cherche à atteindre les objectifs d'excellence et d'efficacité qu'il s'est fixés.
- L'« administrateur » considère l'enseignement universitaire comme un tremplin vers les postes qu'il convoite dans la gestion ou l'administration. Il accepte volontiers de remplir les tâches qui mettent ses aptitudes en valeur et complètent avantageusement un curriculum qui lui servira à entrer dans la carrière projetée.
- La « célébrité », reconnue dans les milieux extérieurs en vertu d'une compétence remarquable dans son domaine, est constamment sollicitée pour donner des conférences, pour conseiller des gouvernements et des organisations nationales ou internationales de sorte que son absence est justifiée. Cependant les étudiants profitent de la masse des connaissances dont il dispose, d'une vision plus large des relations interdisciplinaires ou des applications possibles d'un savoir organisé.

Ces modèles qui ont chacun leur valeur propre se retrouvent à tous les niveaux dans chacune des universités québécoises et correspondent d'une certaine façon aux priorités d'embauche des départements. En effet, conformément à leur vocation particulière et aux objectifs qu'ils poursuivent, les départements regrouperont plus de « chercheurs » compétents ou plus de « pédagogues » expérimentés. Un département qui viserait à établir solidement sa réputation dans un secteur donné tentera d'attirer des « chercheurs » reconnus et quelques « célébrités ». Celui dont les services à la collectivité sont en développement voudra s'attacher des « pédagogues », des « professionnels » et quelques « missionnaires ». Un autre, en pleine croissance, aura besoin d'« administrateurs » et d'« entrepreneurs ». La diversité de ces modèles illustre bien les possibilités de modulation des tâches et la dynamique d'ensemble d'un milieu hétérogène.

Cependant, ni l'évaluation des besoins particuliers d'un milieu universitaire donné et de sa clientèle, ni la variété des aptitudes et des centres d'intérêt des professeurs ne justifient l'éclatement d'une fonction en des voies multiples sans qu'on puisse déterminer ce qui la caractérise fondamentalement et ce qui conditionne le succès d'un processus de formation au niveau

supérieur. Est-ce tenter l'impossible que de repérer, dans l'exercice d'une tâche que l'évolution des rapports sociaux a soumise à de nombreuses modifications, des composantes stables ou des attitudes significatives liées au succès de l'opération?

Certains sondages effectués auprès d'un nombre appréciable d'étudiants de premier cycle ont souligné l'importance primordiale qu'ils accordent à certains critères de valeur, portant sur l'aspect cognitif de l'enseignement. Le « bon » professeur possède une compétence indéniable dans son domaine et fait accéder l'étudiant à l'univers du savoir, mais d'un savoir organisé; il présente la matière de ses cours avec méthode et clarté, non sans réaliser l'intégration de la théorie et de ses applications possibles dans la réalité de la vie. Il est le témoin d'une pensée vivante, d'une réflexion inventive sur toute les formes du savoir, d'une préoccupation scientifique de haut niveau, développée dans la recherche et dans la prospective de nouveaux champs d'exploration. S'agit-il là d'un idéal inaccessible? Il semble que, dans chaque institution, les étudiants découvrent des professeurs qui partagent avec eux la richesse de leur univers intellectuel et leur donnent le goût de l'approfondissement et de la découverte.

De plus en plus conscients de leur responsabilité, les universitaires tentent d'ajuster les modalités d'exercice de leurs fonctions aux sollicitations du milieu et aux multiples besoins qu'on leur demande de combler. Cette ouverture de plus en plus large, servie par une relative souplesse dans l'action, révèle l'ampleur du rôle d'éducation et de formation des institutions d'enseignement supérieur; elle souligne la nécessité d'une grande polyvalence sans consentir à une expansion inconsidérée des services ou à une dilution des énergies. Les orientations spécifiques doivent être sauvegardées, les talents respectés et les efforts axés sur l'accomplissement d'une mission fondamentale de diffusion et de progression du savoir.

2.5 Des tensions sous-jacentes

La pensée et l'action

Dans une société préoccupée par la rentabilité immédiate, incitée à l'action, pressée d'apporter des solutions rapides à des problèmes urgents, le monde de ceux qu'on appelle les « intellectuels » apparaît fermé, nébuleux, parfois même improductif ou stérile. Valoriser l'action équivaut souvent à déprécier la pensée. Or, la synthèse des acquis, la réflexion critique et la création de nouveaux savoirs exigent un certain retrait des sollicitations pressantes de l'heure et une concentration de l'esprit, libéré des contraintes qui dispersent l'attention. Les « activités » intellectuelles sont peu spectaculaires; il est difficile de figurer à la une des journaux avec une découverte scientifique ou un essai de type historique, à moins

d'en faire valoir les implications concrètes et encore faut-il qu'elles soient « sensationnelles ». Ce qui se passe à l'université, dans les classes, et plus encore dans les laboratoires de recherche, est difficile à quantifier, sans valeur commerciale immédiate sur le marché des biens de consommation.

La forte tension qui se développe entre les pôles de la pensée et de l'action se répercute aux divers plans des fonctions professorales. L'enseignement dispensé par le professeur est plus fréquemment controversé. Les étudiants ont appris bien avant leur entrée à l'université, les « vertus » de la contestation : ils reprochent aux professeurs de ne pas respecter les « syllabus », de donner des cours qui s'intègrent mal au programme de formation choisi et de négliger l'apport interdisciplinaire qui permettrait de situer et d'enrichir les connaissances acquises. De plus, le nombre de ceux qui ont connu ou connaissent pendant leurs études le marché du travail ne cesse de croître. À leur avis, l'enseignement est trop spécialisé, trop abstrait, « décroché » de la réalité, sans relation avec l'acquisition d'un savoir-faire professionnel.

La recherche fondamentale sera considérée comme gratuite et improductive et la recherche appliquée, trop asservie, aux exigences des entreprises ou des gouvernements. Elle est trop développée, trop théorique ou tout à fait superficielle et peu fondée. Dans l'élaboration de son projet, le chercheur est de plus en plus partagé entre les besoins de développement de la discipline et les priorités de recherche définies par les politiques institutionnelles ou gouvernementales. Il portera aussi le poids de la tension entre la découverte qui l'intéresse au premier chef et l'obligation de publier.

Les services à la collectivité que le professeur est appelé à rendre le rangent, selon les points de vue, du côté des manipulateurs, des profiteurs ou des opportunistes s'il s'y engage, ou du côté des irresponsables sociaux s'il s'abstient. Pointé du doigt quand il s'agit de contester la place des intellectuels dans notre société, il sera, par contre, fréquemment sollicité pour agir comme expert au sein d'organismes gouvernementaux, professionnels ou autres, pour appuyer des causes en intervenant devant les pouvoirs concernés, ou pour assumer des tâches de suppléance qui concourent à la promotion des groupes et, en dernière analyse, de la société. Par contre, certains de ces engagements conduisent parfois à accepter des compromis et à adopter un mutisme complice qui empêche de réagir au moment opportun et d'exercer un sain esprit critique.

La « liberté académique » est souvent confondue avec l'indépendance absolue qui permettrait au professeur d'agir sans contrainte d'aucun ordre de bénéficier d'une immunité totale. Certes, l'avancement des connaissances et la formation des personnes, comme la promotion du développement social, requièrent que l'université et les universitaires échappent aux pressions indues qui les feraient dévier de leur mission fondamentale.

Comme toute personne exerçant des responsabilités sociales, le professeur a des comptes à rendre sur ce qu'il fait à l'université, sur la pertinence et la qualité des résultats qu'il obtient. S'il est vulnérable aux yeux de la population, ce n'est pas tant qu'elle le juge défavorablement mais bien qu'elle l'estime trop secret et trop peu intéressé à montrer l'utilité et la nécessité de ses travaux.

Si fragile et si instable que soit l'équilibre entre l'obligation de rendre des comptes et la liberté de penser, de juger et d'agir, indispensable à la vitalité de l'institution universitaire, il ne doit pas être sacrifié au profit d'une efficacité et d'une rentabilité apparentes, peut-être rassurantes dans l'immédiat mais inquiétantes pour l'avenir.

D'autres tensions provoquent à certains moments une nouvelle analyse de la pratique professorale. Le professeur est souvent écartelé entre l'enseignement et la recherche, qui constituent ses fonctions majeures, et les exigences d'un engagement plus visible à l'extérieur du campus universitaire. Fortement incité à publier les résultats de ses recherches, à présenter les fruits de son travail de création dans les expositions, les galeries d'art ou les salles de concert, il doit s'isoler davantage et réserver à la préparation de ces activités la majeure partie de son temps. Aussi lorsqu'on lui propose un engagement social plus important, il examinera la possibilité d'accéder à une telle demande, compte tenu des obligations premières qu'il doit assumer.

Il lui faut d'abord assimiler rapidement les nouvelles connaissances et s'adapter aux exigences du progrès qui le poussent vers une spécialisation toujours plus grande, répondre aux impératifs de l'enseignement qui requièrent une certaine polyvalence et une aptitude à la communication. Il doit être à l'aise pour donner un bon cours d'introduction à la discipline, pour en expliquer les notions de base, pour développer les éléments les plus complexes d'une technique difficile à maîtriser et pour diriger des recherches de plus en plus spécialisées.

En outre, il doit se défendre constamment contre la tentation de la facilité qui l'invite à rabaisser ses exigences et ses normes de qualité sous le prétexte d'adapter son enseignement à des étudiants moins bien préparés. S'il évalue les apprentissages, il lui faudra un certain courage s'il veut en signaler les insuffisances et les faiblesses au lieu d'abdiquer pour ne pas avoir à affronter les mécanismes de recours et de révision de notes! Assumer ses responsabilités implique entre autres que le professeur porte les jugements sur lesquels compte la société.

Maintenant qu'est porté un regard plus sévère sur l'ensemble des institutions et sur ceux qui y oeuvrent, les responsables de l'enseignement supérieur s'engagent dans une entreprise de clarification des objectifs et des

fonctions dans laquelle les considérations financières et administratives occupent une place de premier plan.

Les professeurs d'université suivent de près cette opération dont la gravité n'échappe à personne. Il semble qu'on veuille « redéfinir » l'université et lui fixer de nouvelles priorités : ce qui imposera des changements majeurs dans l'organisation de la vie universitaire. Dans ce contexte, le rôle du professeur sera modifié; il sera axé sur de nouvelles perspectives et soumis à des modes d'opérations difficilement prévisibles.

III. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LE RÔLE PROFESSORAL

La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec soulignait, à juste titre, lors des ateliers ministériels sur les universités, que « l'évolution de l'université, et plus particulièrement de la carrière professorale, s'est inscrite, au Québec, dans une tradition qui est à la fois typiquement nord-américaine et, à beaucoup d'égards, européenne⁹ ». Depuis la fin du siècle dernier, les universités québécoises sont passées, à toutes fins utiles, d'un agrégat d'écoles professionnelles (médecine, droit, notariat...) à l'éventail moderne des morcellements et regroupements disciplinaires. Durant cette courte période, elles ont aussi franchi, plus ou moins facilement, les étapes que l'on a mis des siècles à compléter ailleurs, en tirant profit des expériences passées, en adaptant de manière originale les voies qui avaient connu un heureux développement et en s'engageant dans la réalisation de projets nouveaux, prometteurs pour l'avenir.

Certaines conceptions empruntent à l'université française de l'époque napoléonienne¹⁰ cette orientation de la formation culturelle et professionnelle des dirigeants dont la société a besoin, en gardant du concept original les idées d'universalité, de diffusion du savoir constitué et dispensé par un corps enseignant qui se voue exclusivement à cette mission. D'autres, en réaction à cette même conception qui a impliqué la suppression de toute autonomie et la mise sous tutelle de l'université par l'État, se rattachent peut-être davantage à la conception de l'université allemande de la fin du

-

9. CREPUQ, « Position de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec présentée dans le cadre de l'atelier de travail sur la vie professorale, tenu le 4 décembre 1981 ». Polygraphie.

10. *L'université et les besoins de la société contemporaine*. Association internationale des universités, 10e cahier, Paris, 1970.

XIXe siècle. Pour s'affirmer face à la culture française dominante et résister à l'autoritarisme de l'État prussien, elle a défendu le principe de la « liberté académique » et celui de l'unité de la recherche et de l'enseignement; l'université est alors conçue « comme une communauté de chercheurs, vouée à la recherche de la vérité et créant par cette activité même la seule pédagogie qui convienne à la formation d'une élite ¹¹ ». Presque à l'opposé, en Angleterre, John Henry Newman met la priorité sur l'enseignement ouvert au savoir universel: « Si une université avait pour objet la découverte scientifique et philosophique, je ne vois pas pourquoi elle devrait avoir des étudiants ». Le modèle américain favorise pour sa part la symbiose de la recherche et de l'enseignement mais orientée vers le savoir appliqué: l'université, grâce aux ressources d'un corps professoral imaginatif et créateur, devient foyer et instrument de progrès.

Les universités québécoises se sont constituées et développées en empruntant à ces diverses conceptions. Elles ont évolué sous l'effet d'une conjugaison de facteurs sociaux, scientifiques et culturels pour composer aujourd'hui une fresque aux couleurs diffuses et éclatées: écoles professionnelles, instituts de recherche, facultés traditionnelles, programmes originaux pour des clientèles régulières, à temps partiel, en formation initiale, en perfectionnement ou en recyclage, où se succèdent professeurs réguliers, professeurs chercheurs, chargés de cours, assistants, qui accomplissent leurs tâches selon leurs compétences particulières et répondent ainsi à des modèles complémentaires (voir supra p. 20). On pourrait parler de « mosaïque universitaire québécoise ».

Les professeurs ont dû maîtriser rapidement les connaissances issues des grands courants scientifiques contemporains et consacrer beaucoup d'énergies pour les suivre et en initier d'autres. Rappelons que la mathématique, la chimie, la biologie, la linguistique actuellement enseignées ont moins de 50 ans, la science des communications, l'informatique et la sémiologie, moins de 25 ans. Ce développement rapide des connaissances a exigé la mise en place de nouveaux programmes et le recrutement de professeurs compétents pour les dispenser. En même temps, les structures et la dynamique sociales se sont modifiées substantiellement sous l'impulsion d'idéaux démocratiques et de brillantes perspectives de développement économique.

Si nous avons évoqué précédemment ces différents aspects des grandes mutations des années 60, c'est qu'elles ont imposé aux universitaires des efforts d'adaptation rapide et continue dont le poids et les exigences sont difficiles à mesurer. L'opération se poursuit alors qu'il faut relever de

11. *L'université et les besoins de la société contemporaine*. Association internationale des universités, 1970, p. 7.

nouveaux défis et tenter de discerner quels seront les paramètres majeurs de la société qu'ils devront servir.

3.1 Les incidences démographiques

Même si les savants calculs sont souvent déjoués par différents facteurs non considérés, on peut avancer un certain nombre d'hypothèses sur les clientèles universitaires dans les années à venir. Les projections démographiques indiquent une baisse appréciable du bassin des clientèles potentielles chez les 18-29 ans et les statistiques actuelles font état d'un plus grand nombre d'étudiants réguliers à temps partiel qu'à temps plein¹². De plus, on perçoit depuis quelques années une stabilisation de la croissance des effectifs après l'effervescence des années 60. L'extrapolation de ces données, couplée aux difficultés économiques et aux restrictions budgétaires qui affectent les universités, peut donner lieu à différents scénarios. Dans l'hypothèse d'une diminution de la clientèle jeune au profit d'une clientèle plus âgée et à temps partiel, un défi de taille attend les professeurs : celui de trouver la formule d'un enseignement adapté à des formations très diversifiées dont on devra tenir compte, à des changements d'orientation motivés par des options personnelles ou commandés par la situation, à des attentes multiples, plus précises et plus impératives. L'adaptation de l'enseignement à un contexte d'éducation permanente où les étudiants recherchent moins une formation fondamentale qu'un perfectionnement ou une mise à jour des connaissances devra se faire, en dépit des difficultés prévisibles, dans l'esprit d'une véritable formation universitaire non édulcorée.

Dans l'hypothèse évoquée par le Conseil des sciences du Canada¹³ où on pourrait observer une diminution de la clientèle universitaire, l'impact serait important sur l'évolution des carrières professorales et sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Il le serait d'autant plus que déjà, avec la stabilisation de la croissance des effectifs et les restrictions budgétaires, on peut noter un double phénomène. Depuis 1972, le taux de croissance du corps professoral est en régression : « L'accroissement de 1,2% du nombre de professeurs en 1979-1980 est trois fois moins élevé que l'accroissement annuel moyen qui est de 3,6% pour la période de 1972-1973 à 1979-1980¹⁴ ». Cette constatation s'accompagne d'une autre qui en est

12. Gouvernement du Québec, *Les effectifs étudiants des universités québécoises : données préliminaires session d'automne 1981*, Bulletin statistique 82-04, juillet 1982.

13. Voir de cet organisme, *La recherche universitaire en péril*, décembre 1979, p. 12-13.

14. Gouvernement du Québec, M.E.Q., Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, *Caractéristiques socio-démographiques et académiques des professeurs/chercheurs des universités québécoises en 1979-80 et évolution depuis 1972-73*, Bulletin statistique 82-02, avril 1982, p. 1.

presque la résultante : le vieillissement du corps professoral. Sur le plan de la carrière, le ralentissement de la croissance du corps professoral affectera la répartition des professeurs aux différents échelons : la majorité des professeurs se retrouveront dans les rangs supérieurs sans que les perspectives d'ouverture de nouveaux postes soient meilleures et que l'on puisse faire place à de jeunes professeurs qualifiés, pleins d'enthousiasme et promoteurs d'idées neuves.

Même si l'hypothèse de la diminution globale de la clientèle universitaire ne se vérifiait pas, on peut avancer avec un degré de certitude assez élevé que les perspectives d'emploi créeront des déplacements de la population étudiante des facultés offrant moins de débouchés sur le marché du travail vers celles offrant de meilleures chances d'emploi. Ces mouvements risquent d'occasionner des surplus de professeurs permanents dans des secteurs disciplinaires à la baisse et, si le gel de postes persiste, une pénurie dans d'autres où se concentre la demande.

Dans des perspectives comme celles qu'on vient d'évoquer, les universités ont de plus tendance à combler les besoins en enseignement par l'embauche de chargés de cours au lieu d'avoir recours à des professeurs engagés sur une base régulière. Cette solution est efficace à court terme pour pallier des fluctuations de clientèles. Elle constitue, en outre, une occasion de retenir les services d'experts dans l'un ou l'autre secteur d'activités hors campus, qui peuvent dispenser un enseignement fondé sur l'expérience de travail et offrir un complément de formation. L'utilisation des chargés de cours ne peut cependant pas dépasser la limite tolérable, sans comporter des risques pour la vitalité d'un département ou d'une faculté. Compte tenu de son statut, le chargé de cours contribue généralement peu à la recherche, apporte un soutien restreint à l'encadrement des étudiants et n'est pas lié à certaines tâches comme la direction de thèses ou de mémoires, par exemple. Réponse adéquate à un besoin immédiat de dispenser certains cours, la solution reste provisoire et doit être appliquée avec circonspection.

3.2 Les incidences économiques

Les perturbations économiques et l'arrêt de la croissance ont provoqué une remise en question des priorités de développement pour les 10 prochaines années. Les investissements consentis à la mission éducative sont controversés eu égard à d'autres besoins sociaux et économiques et les budgets consacrés aux universités connaissent une réduction substantielle de leur croissance. L'université est écartelée entre les exigences de sa mission fondamentale face à la transmission et à l'avancement des connaissances et un questionnement de nature « coût-bénéfice », d'autant plus impératif que les ressources s'amenuisent.

Le débat sur les orientations majeures et les choix socio-économiques est porté sur la place publique déjà investie par les problèmes de l'inflation et du chômage, particulièrement celui qui touche les jeunes même s'ils sont munis d'un diplôme universitaire. La situation du marché du travail pour les diplômés de nos universités s'est modifiée; certains secteurs sont à peu près saturés (sciences sociales, sciences de l'éducation, travail social, droit...) alors que d'autres souffrent d'une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (génie électrique, gestion, informatique...). L'impact majeur de ce nouveau contexte de rareté des ressources et de mutation du marché se fera sentir dans les politiques d'embauche, de perfectionnement et de recyclage des professeurs, consécutives aux réaménagements des programmes de formation. Plusieurs scénarios sont possibles: accent mis sur le perfectionnement visant une plus grande polyvalence des professeurs à l'intérieur de grands secteurs disciplinaires, resserrement des processus de promotion dans la carrière, mise au point de politiques de mobilité du personnel entre universités et hors universités, possibilité de retraite anticipée, abolition de la permanence ou encore maintien de la sécurité d'emploi comportant une utilisation plus rationnelle des congés de perfectionnement ou un recyclage adéquat.

Si les tendances identifiées se poursuivent, il apparaît difficile, sinon impossible, de maintenir à la fois le modèle de carrière universitaire connu jusqu'ici et l'adaptation rapide aux nouvelles demandes de formation.

3.3 Les incidences socio-culturelles et scientifiques

Jusqu'à ces dernières années, les universitaires ont été considérés, au Québec, comme des agents importants de l'évolution socio-culturelle, technologique et scientifique. Promoteurs de valeurs axées sur l'égalité entre citoyens et la démocratisation du savoir, instigateurs d'initiatives génératrices d'avancement et de progrès en maints domaines, ils sont aujourd'hui pris à partie pour ne pas avoir mesuré les conséquences humaines et sociales d'un développement débridé dont ils se sont fait souvent les artisans. L'avènement de la société postindustrielle présageait un avenir prometteur: le rêve s'est évanoui, des espoirs légitimes ont été déçus. Les problèmes de violence, les déséquilibres écologiques, l'insuffisance des ressources énergétiques, la disparité croissante entre les pays riches et les pays pauvres, la course aux armements nucléaires, chimiques ou biologiques, inquiètent de plus en plus les citoyens qui devraient pouvoir compter sur la compétence et le savoir-faire des professeurs-chercheurs pour trouver à ces problèmes les solutions adéquates. Mais ils restent sceptiques et se demandent si ce groupe « d'intellectuels » peut intervenir efficacement. Tout se passe comme si on leur imputait une bonne part des troubles sociaux et du désarroi actuel tout en leur reprochant de s'adonner tranquillement à l'étude de questions abstraites au lieu de s'engager dans la mêlée.

De nouvelles façons de préparer l'avenir minent le crédit de la pensée universitaire traditionnelle. Certains phénomènes comme « l'idéologie anti-science », les manifestations bruyantes de la contre-culture et l'adhésion de plus en plus répandue au « Small is beautiful » prennent le professeur à contre-pied et lui posent, s'il s'y arrête, de sérieuses questions d'éthique sociale. Il semble que la neutralité bienveillante n'est plus de mise.

La double vocation de développement du savoir et de critique du savoir a déjà provoqué et alimenté plus d'une querelle des Anciens et des Modernes. Ferment de culture mais aussi microcosme des tensions culturelles d'une société, la communauté universitaire devra tenter de concilier les objectifs d'un développement difficile à contrôler et les données de la réflexion épistémologique.

Certains facteurs prévisibles de cette évolution peuvent déjà être évoqués. Ainsi la prolifération des connaissances, les progrès rapides de la technologie, la multiplication des lieux de diffusion et de production du savoir commanderont une plus grande ouverture à ce qui se passe hors de l'université. Déjà on souligne que des professeurs ultra-spécialisés sont pratiquement incultes par rapport à ce qui est acquis dans leur champ disciplinaire. Dans les 10 prochaines années, l'assimilation et la synthèse de connaissances de plus en plus complexes seront un service plus important pour la société qu'il ne l'a jamais été. Parallèlement à cette synthèse, une meilleure transmission des connaissances, non seulement aux générations futures de jeunes, mais à toute la société, sera une nécessité impérieuse (OCDE, 1981).

Les professeurs auront donc à adapter leurs pratiques à une culture savante éclatée. L'accès largement ouvert à l'information, les habiletés développées chez les étudiants à partir du jeune âge par l'utilisation des micro-ordinateurs, le développement de nouveaux modes logiques impliqueront des changements substantiels de contenu et de « stratégies » de formation. Le professeur d'université est, par tradition, une des principales « banques de données » à la disposition des étudiants et de la communauté. S'il s'en tient à ce rôle, il deviendra une simple « courroie de transmission » parmi d'autres, plus fonctionnelles et plus sélectives. S'il se laisse séduire par les possibilités illimitées de la technologie, il sera happé dans un engrenage sur lequel il n'aura pas de prise. L'impact des technologies nouvelles sur l'enseignement supérieur fera l'objet d'une étude par le Conseil au cours de la prochaine année.

Les conditions seront propices à l'émergence d'un nouvel art d'enseigner où il faudra respecter les exigences d'une formation adaptée à une société en plein développement et cultiver le sens critique et la réflexion d'ordre épistémologique qui sauvegardent les valeurs de l'esprit et de la personne, au centre même de cette évolution dont on pressent la force d'expansion.

La recherche de pointe se poursuivra de plus en plus hors de l'université. Pour maintenir leur productivité, les universitaires devront-ils affronter ce qu'on pourrait appeler le marché concurrentiel de la recherche? Serait-il souhaitable qu'ils le fassent au risque de céder à l'attrait de la rentabilité et du succès, aux dépens de la formation intellectuelle et de l'insertion dans leur milieu de vie? S'ils le faisaient, pourraient-ils soutenir longtemps et de façon cohérente les exigences de cette recherche directement orientée vers la solution de problèmes bien circonscrits et les besoins d'un enseignement où s'imposera davantage le développement de l'esprit critique?

Les professeurs dépasseront-ils les préoccupations d'ordre académique pour éveiller les étudiants à la répercussion sociale des découvertes de la science en rapide évolution? Après avoir accumulé une quantité impressionnante de connaissances complexes, les futurs professeurs seront-ils préparés à répondre aux besoins humains des individus et des groupes qui veulent affirmer leur droit à une qualité de vie et de travail plus satisfaisante?

3.4 Les incidences politiques

L'état lamentable des économies occidentales remet en cause la plupart des programmes sociaux destinés au redressement de la situation des classes défavorisées. Les philosophies sociales-démocrates n'ont plus les moyens de pousser plus avant leurs projets. Les contraintes gouvernementales s'accroissent et l'on observe, à l'échelle mondiale, une forte tendance à la concentration des pouvoirs, à l'autoritarisme et au dirigisme de l'État.

Cette tendance au contrôle accru et à la centralisation s'affirme de plus en plus au niveau universitaire. Jusqu'ici les universités ont pu se développer selon des modèles diversifiés et adaptés à leurs spécificités particulières, grâce à l'autonomie dont elles ont bénéficié. Toutefois, les contrôles de plus en plus nombreux exercés par l'État risquent de les obliger à se conformer à des politiques et à des priorités gouvernementales qui les amènent à renoncer à leur identité propre. Les programmes gouvernementaux touchant l'enseignement supérieur, tels que l'aide à la recherche, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, imposent des conditions d'application rigoureuse à ceux qui veulent s'en prévaloir. Les critères d'attribution des subventions de recherche, par exemple, sont de plus en plus élaborés. Ceux qui recourent à ces sources de financement doivent se soumettre à une procédure exigeante qui requiert des habiletés particulières : la maîtrise d'un vocabulaire communément appelé « jargon administratif » au service d'une logique tout aussi administrative. De plus, la quête d'informations utiles sur les axes privilégiés de recherche impose une mise à jour constante de l'évolution des politiques de l'État, des besoins exprimés et des priorités qu'il détermine.

Un récent document de l'OCDE sur les politiques de l'enseignement supérieur dans les années 80 reconnaît les difficultés causées par l'évolution démographique, la lente croissance économique et la hausse constante des dépenses publiques. Pourtant, il souligne aussi l'émergence de nouveaux besoins qui commanderont la révision des orientations et des objectifs déjà retenus pour en arriver à une conciliation essentiellement politique. Cette conciliation tentera d'infléchir les formations dispensées dans le sens plus immédiat des besoins socio-économiques à court terme en exigeant des professeurs qu'ils fassent ainsi la preuve de leur rentabilité et de leur productivité. On peut prévoir une réduction du rôle du professeur par suite de fortes incitations à suivre les lois du « marché ».

3.5 Les incidences de l'organisation universitaire

L'accroissement du contrôle gouvernemental et, par conséquent, du contrôle bureaucratique au sein des universités, implique une évaluation plus serrée de l'utilisation des ressources, de leur pertinence et de leur rendement. Il est facile d'y déceler une forte incitation à délimiter les tâches dévolues à chacun de façon plus précise, plus exhaustive et plus contraignante. Cependant, on pourrait trouver les moyens de satisfaire utilement, adéquatement et équitablement le besoin d'évaluation sans tomber dans le piège de la rigidité, de l'uniformisation et de la normalisation qui caractérisent les conventions collectives des enseignants du primaire et du secondaire.

À moins d'une modification substantielle de l'organisation universitaire, le modèle bureaucratique continuera de se développer, non sans provoquer des tensions, provenant en particulier du type de syndicalisation adopté par les professeurs. Certaines tendances contradictoires sont déjà perceptibles : revendications pour une participation accrue des professeurs aux décisions de gestion (cogestion et même autogestion) et « fatigue » avouée de la lourdeur de la participation, « mangeuse » de temps et d'énergie au détriment de l'enseignement et de la recherche ; conciliation du statut d'employé et de patron que détient pratiquement le professeur ; très grande diversité des pratiques et tendance à l'élaboration de conventions collectives de plus en plus précises.

IV. QUELQUES VOIES D'AVENIR

Plusieurs groupes et associations de professeurs¹⁵ font état du climat d'insatisfaction et d'appréhension qui affecte de plus en plus le corps profes-

15. Voir en particulier la déclaration du président du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal aux ateliers ministériels sur les universités et les positions exprimées au colloque de l'Université de Sherbrooke sur le thème de « L'université en situation de crise ».

soral. Ils témoignent d'une baisse notable de l'intérêt porté à l'amélioration des programmes et des contenus de cours, à l'élaboration de projets de recherche dont on retardera sans doute l'approbation pour fins de subvention. Subitement pris à partie, ils ont l'impression de faire les frais d'une situation conjoncturelle dont les dirigeants n'avaient pas prévu la gravité. Interpellés sur la place publique, ils se voient contraints de rendre des comptes et d'aligner des chiffres attestant les résultats tangibles de leurs travaux alors que l'organisation universitaire a toujours misé sur la collégialité pour assurer la bonne marche des activités de recherche, d'enseignement et de gestion académique. Tout se passe comme si, soudainement, on remettait en cause la compétence qu'on leur avait reconnue et la confiance qu'on leur avait toujours accordée.

Les idées qui s'affrontent concernant les objectifs de la recherche universitaire et son importance dans la formation que les professeurs doivent dispenser, la possibilité d'une spécialisation des postes et même des institutions, la remise en question de la pertinence de programmes complets ou de parties de programmes, les exigences des étudiants, les critères de qualité des enseignements et même la qualification des professeurs, le bien-fondé d'une liberté académique plus ou moins définie, tout contribue à la démobilisation des professeurs qui voient les issues se fermer devant eux.

Sans être alarmiste outre mesure, le Conseil supérieur de l'éducation a la nette conviction qu'il faudrait cesser de prendre des décisions à court terme et ouvrir plutôt des perspectives d'avenir à l'institution universitaire et à ceux qui sont les principaux responsables des progrès accomplis, sans quoi on risque de compromettre rapidement ce qui a été conquis de haute lutte grâce à des efforts collectifs de très grande importance. Tout en confirmant le rôle spécifique de l'université, ces perspectives doivent prendre en compte le nouveau contexte dans lequel les universitaires seront appelés à travailler.

4.1 Dépasser les préjugés

Après avoir fait ressortir la complexité, l'ampleur et les implications du rôle du professeur, les composantes réelles des fonctions qui lui sont assignées, il importe de voir au-delà des seules données partielles du contexte actuel, de relativiser les appréhensions et de réagir à propos. Les enjeux fondamentaux ne doivent pas être escamotés, ni camouflés par une situation « déstabilisante ».

Sur le plan de la démarche, le Conseil souhaite donc que les réflexions soient davantage situées dans le cadre élargi de l'avenir de l'enseignement universitaire au Québec et des options à prendre à cet égard. Il serait opportun de préparer une étude objective des modalités et des conditions d'exer-

cice des fonctions professorales dans les universités québécoises et d'évaluer les avantages qu'en retire la collectivité dans son ensemble. Les critères et les indicateurs à retenir devraient faire l'objet d'une entente préalable entre les représentants des professeurs, des administrateurs des universités et du ministère de l'Éducation.

4.2 Restaurer des convergences

Dans le texte qu'il a produit sur le rôle spécifique de l'université, le Conseil a explicité la mission de l'institution axée sur la complémentarité de l'enseignement et de la recherche et « vouée à la formation supérieure des personnes en vertu même de sa relation toute spéciale avec le savoir¹⁶ ».

Dans le même sens, le Conseil propose aujourd'hui de qualifier le rôle du professeur dans l'accomplissement de sa fonction de véritable « maître », de formateur de l'intelligence et de la personne. Recentrer la pratique universitaire sur la formation implique que l'on définisse des programmes cohérents qui assurent une véritable intégration des connaissances. Bon nombre de professeurs déplorent le morcellement des programmes, la fragmentation des savoirs et la surspécialisation des cours et assistent, presque impuissants, à ce qu'ils perçoivent comme une détérioration de la formation. Ils s'inquiètent aussi de la valeur du diplôme dont l'émission relève en partie de leur responsabilité. S'il est un pouvoir que, collectivement, les professeurs doivent exercer, c'est celui de la gestion académique par laquelle on assure à l'étudiant une formation de qualité. Le champ d'action est très vaste, les tâches à faire, exigeantes et délicates. Le redressement d'une telle situation, particulièrement au premier cycle, suppose la mise en oeuvre de moyens qui remettent en cause des valeurs universitaires traditionnelles quasi intouchables comme la valorisation excessive de la recherche, l'interprétation abusive du principe de la liberté académique et même la fonction critique.

La recherche tend vers la spécialisation poussée : son objet se prête peu à un enseignement de base et s'insère mal dans un programme de formation fondamentale. Dans bien des cas, on observe une dissociation des deux fonctions : le professeur poursuit des recherches dont les rapports avec son enseignement sont très ténus. Dans d'autres cas, on note un déséquilibre dans la formation : les cours sont surspécialisés. La solution de pareilles tensions ne se situe pas nécessairement dans la suppression de l'un des deux pôles de tension, en optant par exemple pour deux statuts distincts : d'une part, le professeur-chercheur et d'autre part, le professeur-enseignant. Le bon professeur d'université, conscient de l'importance de

16. Conseil supérieur de l'éducation, *Le rôle spécifique de l'université*, novembre 1981, p. 4.

l'oeuvre de formation à laquelle il participe peut réaliser lui-même les synthèses qui lui permettent d'harmoniser ses recherches et son enseignement. On ne peut nier cependant que les règles actuelles de promotion incitent peu à orienter le meilleur de ses énergies à l'enseignement et aux tâches qui en découlent.

La pratique universitaire s'appuie, en outre, sur la notion de liberté académique. Garante de l'exercice de la fonction critique, cette notion, si ambiguë soit-elle, doit s'inscrire dans une éthique professionnelle pertinente au rôle exercé. Décriée par les uns, défendue par les autres, elle doit pouvoir se concilier avec les droits des étudiants dont le premier est sûrement l'accès à une formation intégrée de haute qualité. Concrètement, on peut difficilement admettre qu'en se réclamant de la liberté académique, les syllabus de cours ne soient pas respectés, que le professeur refuse de faire l'évaluation des étudiants ou encore refuse d'être évalué. La première raison d'être de l'université, c'est l'étudiant qui vient y chercher une formation avancée; même la « liberté académique » y est subordonnée.

4.3 Préserver la diversité des modèles

La diversité des conceptions, des pratiques et des comportements, est une réponse adaptée à des contextes très variables d'une université à une autre, d'un département à un autre, d'un cycle d'étude à un autre. Pour que l'université puisse être ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un lieu où se forment les personnes qui exerceront des fonctions importantes dans notre société, elle a besoin de professeurs compétents, collectivement engagés dans leur rôle de formateurs qu'ils exercent en complémentarité les uns avec les autres et en relation avec d'autres moyens de formation extra-universitaires.

La diversité des pratiques est aussi garante de la pluralité des approches. Dans la mesure où l'université vise à fournir une préparation complète et adaptable à des situations de travail diverses, l'apport de théoriciens, de praticiens, de spécialistes et de généralistes, oeuvrant à l'intérieur et à l'extérieur des universités, constitue un précieux atout, à la condition que le programme dans lequel ils enseignent soit conçu et suivi de façon cohérente. Il s'avère important de maintenir la coexistence de façons originales d'exercer le rôle de professeur d'université. C'est une condition essentielle de vitalité, de dynamisme et de créativité et, par conséquent, pour des fins éducatives, un gage d'efficacité. La « normalisation » s'administre mieux mais elle peut être « anti-éducative » lorsqu'elle conduit au monolithisme.

4.4 Établir une cohérence dans les demandes

Au moment même où l'université est interrogée sur son rôle et sur les objectifs fondamentaux qu'elle poursuit ou, plus précisément, qu'elle sera appelée à poursuivre, on demande aux universitaires d'apporter leur contribution à la solution de problèmes socio-économiques pressants et immédiats. Les gouvernements ont tendance, en période difficile, à orienter la formation et la recherche universitaires vers les priorités du moment et la satisfaction des besoins du marché du travail à court terme. L'université ne peut rester imperméable aux attentes gouvernementales ni insensible aux attentes de sa propre clientèle. Par contre, les exigences de formation des personnes et de développement du bagage scientifique ne doivent pas être assujetties aux aléas de la conjoncture, ce qui requiert un degré suffisant d'autonomie et une distance critique qui lui permette de juger de l'accomplissement de sa mission.

Avant d'entreprendre de vains procès, il y aurait lieu de mieux articuler les objectifs de travail des professeurs. Actuellement, on leur demande tout à la fois de chercher, de trouver, d'enseigner ce qu'ils ont trouvé et de montrer comment ils l'ont fait, de vulgariser, de découvrir les applications concrètes et si possible, de les appliquer. Ces demandes affluent alors qu'un Livre vert sur la recherche scientifique vient inciter fortement les universitaires à reprendre le chemin de la recherche fondamentale et à mettre l'accent sur la formation du personnel scientifique. Tout aussi déroutante cette insistance à accroître la productivité en recherche alors qu'en cette matière, les ressources consacrées à l'infrastructure sont déficientes. Il est encore tôt pour juger des effets et des conséquences du programme d'actions structurantes du ministère de l'Éducation et des volets « Centre de recherche » et « recherche libre » du programme FCAC¹⁷, mais d'ores et déjà on peut s'interroger sur les possibilités réelles des établissements universitaires de soutenir de leurs propres ressources la recherche non subventionnée. Les professeurs auront-ils encore les moyens de faire ce type de recherche, la plupart du temps non comptabilisée parce que non subventionnée, qui exige tout de même un minimum de soutien?

La plus grande confusion dans les demandes adressées par la collectivité aux professeurs d'université a trait aux services qu'elle en attend. On y retrouve de tout : la présidence d'honneur d'une quelconque campagne de bienfaisance et les services d'expertise offerts par un département. Comme tout autre citoyen, le professeur d'université est libre de participer aux organismes, mouvements et groupes voués à des fins sociales, politiques ou culturelles. Il est cependant très difficile pour le public de discerner

17. FCAC: Formation de chercheurs et actions concertées.

s'il le fait à titre personnel ou en tant que professeur. En d'autres mots, on se demande pourquoi, lorsqu'il s'agit d'un professeur d'université, des activités de cette nature feraient partie de sa tâche.

On sent un certain malaise chez les professeurs eux-mêmes devant l'affluence de ces demandes et les cocasseries qu'elles entraînent parfois. L'état de la question reste encore à faire à ce sujet. On ne peut dégager de la pratique actuelle une politique généralement acceptée des services à la collectivité. La notion de services a besoin de clarification en tenant compte des aspects prioritaires du rôle du professeur. Ces services devraient faire l'objet d'orientations et de décisions institutionnelles comme c'est le cas pour les activités d'enseignement et de recherche.

4.5 Ajuster les modes d'organisation universitaire

Les énoncés d'intentions risquent de sombrer dans l'oubli s'ils ne sont pas accompagnés de moyens concrets appliqués dans la pratique. En premier lieu, il apparaît prioritaire de *revaloriser la fonction d'enseignement dans la tâche du professeur d'université* en encourageant des activités comme celles qui se développent depuis quelques années : expériences pédagogiques originales, colloques, journées « pédagogiques », revues spécialisées qui traitent des stratégies d'enseignement. Ces actions ont, entre autres, le mérite de sensibiliser les professeurs à la dimension « pédagogique » de leur rôle, à la dimension humaine et personnalisante de leurs relations avec leurs étudiants; elles leur donnent une occasion d'échanger sur les problèmes qui se posent et les voies de solution possibles. Des lieux existent pour favoriser la recherche dans divers secteurs disciplinaires; ils sont nombreux et bien organisés. Pensons aux associations regroupées au sein de l'ACFAS¹⁸, par exemple. Il serait tout aussi approprié de développer le volet « enseignement universitaire » et de jeter les bases permanentes d'échanges en matière de pédagogie.

En second lieu et de façon tout aussi prioritaire, il importe de *mieux équilibrer les critères de promotion en fonction des responsabilités du professeur*. La revalorisation de son rôle en tant que formateur ne pourra se faire si le cheminement dans la carrière continue de donner une importance prépondérante à la recherche et à la publication scientifiques. Il doit y avoir place pour la reconnaissance d'activités réussies d'encadrement des étudiants, d'innovations pédagogiques, de renouvellement des enseignements etc. Cela s'impose d'autant plus que des changements majeurs sont amorcés alors que d'autres sont prévisibles. On pense, entre autres, aux ajustements que requièrent des cours destinés à des clientèles hétérogènes tant en ce qui concerne leur formation antérieure que leurs expériences, leurs moti-

18. ACFAS : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

vations et leurs attentes. On pense aussi aux effets que l'accroissement et l'évolution rapide des connaissances peuvent avoir sur les contenus de programmes et de cours.

En troisième lieu, nous croyons que l'université et les universitaires qui y travaillent se doivent *d'innover sur le plan des ententes qui les lient collectivement*. Les situations déplorables auxquelles conduisent les conventions détaillées, tâillonnes même, telles celles qui régissent les niveaux primaire et secondaire, devraient alerter les responsables universitaires, les administrateurs et les négociateurs syndicaux, et aider à prévenir les maux engendrés par des relations de travail inadéquates. Nous sommes convaincus que des formules plus souples que la pondération de tâches uniformes statuée par entente collective peuvent être mises de l'avant avec profit. Ce n'est pas encore le cas des conventions universitaires mais la tentation d'aller dans ce sens est forte. Pour la société, l'université a valeur d'exemple, même dans ce domaine.

Enfin, en quatrième lieu, *les tâches professorales ont besoin d'une certaine « épuration »*. Les aspects bureaucratiques de la fonction canalisent indûment, aux dires des professeurs eux-mêmes, une bonne part de leurs énergies et de leur temps au détriment d'activités plus utiles et plus productives. Les activités liées à la participation sous toutes ses formes sont envahissantes; il faudrait discerner celles qui sont essentielles de celles qui sont accessoires ou inopportunes.

V. CONCLUSION

Comme institutions implantées dans la société québécoise, les universités sont investies d'une mission éducative importante qui doit conjuguer les impératifs du développement culturel et scientifique à ceux du développement socio-économique. Chacun de ces plans propose sa logique propre mais il est plus facile de les concilier lorsque abondent les ressources pour les soutenir. Dans le cas contraire, d'inévitables tensions naissent et provoquent de dures remises en question. Le contexte qui vient d'être évoqué place l'université québécoise dans une situation critique: elle subit de fortes pressions pour conformer son action aux exigences socio-économiques actuelles mais elle ne peut renoncer à la poursuite libre d'objectifs éducatifs, culturels et scientifiques, non immédiatement et non nécessairement rentables.

Parler de la productivité de l'université, c'est parler de l'efficacité et de la productivité de son corps professoral: la charge de travail devient alors l'objet premier de la rationalisation. Pourtant, le professorat, au niveau universitaire, n'est pas une sinécure. Fondamentalement axé sur la for-

mation des personnes et le développement des connaissances, le rôle du professeur se situe dans un domaine aux perspectives multidimensionnelles, où il est sollicité de toutes parts. On ne reconnaît pas toujours le caractère particulier de l'effort intellectuel nécessaire pour remplir — successivement et parfois simultanément — plusieurs tâches différentes dans des contextes différents, avec une liberté de pensée et d'action qui ne doit pas se disperser dans l'activisme ou le dilettantisme mais servir une intégrité personnelle et professionnelle authentique.

À une extraordinaire croissance des besoins de développement de tous types, qui se diversifient plus rapidement qu'à toute autre période de l'histoire, répond une tendance irréprouvable à accélérer les changements et les réformes. Cependant, les besoins, si urgents soient-ils, excèdent les possibilités et les ressources des universités et des universitaires. On en attend la formation d'un nombre beaucoup plus grand d'étudiants dans l'optique d'une prolifération de spécialités très poussées, et ce, pendant de plus longues périodes et même dans une perspective de perfectionnement permanent. Les services publics et l'entreprise privée réclament un progrès décisif des connaissances dans tous les champs d'activité, une amélioration continue des techniques et l'apport de solutions satisfaisantes aux problèmes concrets de l'heure : d'où le nombre et l'extension des projets de recherche disciplinaire et interdisciplinaire qu'il faudrait poursuivre et compléter. S'ajoutent encore les demandes incessantes de nouveaux types d'intervention dans l'organisation de la vie, du travail et des loisirs : les universitaires doivent pressentir les lignes de force qui se dessinent, découvrir les foyers d'intérêt et les courants sociaux qui auront des incidences sur un avenir prochain.

De telles exigences sont difficilement conciliables ; elles requièrent une mobilité et une adaptabilité constantes qui, peu à peu, risquent de causer une diminution de la qualité des services offerts et même une déviation importante de l'essentiel : le professeur doit contribuer à former un être capable d'assumer un destin individuel et collectif.

« Tout l'art dans l'organisation d'une université, écrivait Whitehead, vers 1930, c'est de réunir un corps professoral dont la science est éclairée d'imagination ». Le corps professoral de chacune de nos institutions d'enseignement supérieur doit réussir à conjuguer l'expérience et l'imagination, à favoriser l'élan créateur pour maîtriser de nouveaux savoirs et arriver à une plus juste compréhension de la vie moderne et de ses exigences. Une telle orientation imposera de restaurer des convergences et de renouveler certaines pratiques pour former des étudiants qui soient prêts à s'engager dans des tâches nouvelles, capables de coopérer intelligemment et activement à assurer la qualité des institutions et le mieux-être de la collectivité.

Commission de l'enseignement supérieur

Présidente

Jeannine SAVOIE
Professeur à l'Université du Québec
à Trois-Rivières
Trois-Rivières

Membres

Claudine BAUDOIX
Adjointe au doyen des études de premier cycle
à l'Université du Québec à Chicoutimi
Chicoutimi

Claudine BOUCHARD-HUDON
Animatrice sociale
Chicoutimi

Errol FRÉCHETTE
Directeur administratif au Conseil
interprofessionnel du Québec
Laprairie

Wilfried GARIÉPY
Coordonnateur à l'enseignement au collège
Bois-de-Boulogne
Montréal

Michel GERVAIS
Professeur à l'université Laval
Sillery

Norman HENCHEY
Professeur à l'université McGill
Lachine

Azilda MARCHAND
Animatrice sociale
L'Ange-Gardien

Jean MÉNARD
Professeur à l'Université du Québec à Montréal
Laval

Roland PARENTEAU
Professeur à l'École des hautes études
commerciales
Outremont

Robert PATOLA
Étudiant
Montréal

Louis R. PELLETIER
Directeur de l'INRS-Éducation
Sillery

Claude QUIVIGER
Directeur général au Centre Mariebourg
Montréal-Nord

François RENAULD
Directeur régional (Québec) à l'Institut des
banquiers canadiens
Lachine

Marcel RENO
Professeur à l'université du Québec à Hull
Outaouais

Coordonnatrice

Brigitte VON SCHOENBERG

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION*

Président

Claude BENJAMIN

Vice-président

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur des services aux étudiants à la Commission scolaire Richelieu Valley Mont-Saint-Hilaire

Membres

Lucien BEAUCHAMP

Président du Comité catholique

Raymond BERNIER

Gérant des ventes et responsable de la mise en marché du Groupe Samson

Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ

Présidente de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale

Rimouski

Max CHANCY

Professeur de philosophie au collège

Édouard-Montpetit

Longueuil

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'école Émile-Nelligan à la CECM

Montréal

Michel CHOKRON

Professeur à l'École des hautes études commerciales

Montréal

Claude DUCHARME

Directeur des Travailleurs-Unis de l'automobile

Montréal

Joan FITZPATRICK

Conseillère pour les milieux défavorisés à la

Commission des écoles protestantes du Grand

Montréal

Montréal

Henri GERVAIS

Technicien en laboratoire de photographie à

Radio-Canada

Brossard

Constance MIDDLETON—HOPE

Présidente du comité protestant

Peter KRAUSE

Directeur du personnel de la Commission scolaire

Lakeshore

Huntingdon

Alain LARAMÉE

Chargé de cours en communications à l'Université du

Québec à Montréal et à l'Université de Montréal

Montréal

Rosaire MORIN

Directeur du Conseil d'expansion économique

Montréal

Ann ROBINSON

Professeur de droit civil à l'Université Laval

Île d'Orléans

Claude ROCHON

Secrétaire général de la Commission scolaire régionale

Carignan

Tracy

Marcel TRAHAN

Juge au Tribunal de la Jeunesse, district de Montréal

Montréal

Secrétaire conjoint

Raymond PARÉ

* Liste au 1^{er} septembre 1982

